

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**DU GRAND GUÉRET**

**Extrait**

**du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Éric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Convocation envoyée** : le 19 septembre 2025

**Étaient présents** : M. Éric CORREIA, M. Éric BODEAU, Mme Annie ZAPATA, M. Patrick ROUGEOT, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE M. Philippe PONSARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, Mme Marie-France DALOT, M. Benoit LASCoux, M. Henri LECLERE, Mme Françoise OTT, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Patrick GUÉRIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, Mme Nathalie VINZANT, M. Xavier BIDAN, Mme Patricia GODARD

**Étaient excusés et avaient donné pouvoir de vote** : M. Pierre AUGER à M. Philippe PONSARD, M. Guy ROUCHON à M. Éric CORREIA, M. Thierry BAILLIET à M. François VALLES, M. Erwan GARGADENNEC à M. Henri LECLERE, Mme Mary-Line GEOFFRE à M. Éric BODEAU, Mme Christine MARRACHELLI à Mme Françoise OTT, Mme Claire MORY à M. Alex AUCOUTURIER, M. Guillaume VIENNOIS à Mme Corinne TONDUF, M. Philippe BAYOL à M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL

**Étaient excusés** : M. François BARNAUD, Mme Mireille FAYARD, Mme Viviane DUPEUX, M. Michel PASTY, Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, M. Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Ludovic PINGAUD, Mme Véronique VADIC, M. Jean-Luc MÉCHIN, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON, Mme Corinne COMMERGNAT

**Nombre de membres en exercice** : 55

**Nombre de membres présents** : 29

**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote** : 10

**Nombre de membres excusés** : 16

**Nombre de membres absents** : 0

**Nombre de membres ne participant pas au vote** : 0

**Nombre de membres votants** : 39

**Quorum** : 28 (atteint)

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LEFEVRE

**ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES COMMUNES EN REGIE – ANNEE 2024**

**Rapporteur** : M. Jacques VELGHE

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Conformément à l'article précité, est joint au rapport une note indiquant le prix total de l'eau et ses différentes composantes en utilisant les indicateurs mentionnés aux annexes V et VI du CGCT.

En application de l'article D.2224-5 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, en Préfecture du département et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (SISPEA). SISPEA correspond à l'Observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le rapport annuel, ainsi que, le cas échéant, les notes liminaires définies aux articles D. 2224-1 à D. 2224-4, sont mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le RPQS doit contenir à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans SISPEA, dans ce même délai de 15 jours.

Le RPQS fait aussi l'objet d'une présentation au Conseil d'exploitation des Régies et en CCSPL, préalablement à la présentation en Conseil Communautaire.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes membres pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'Observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Rapport annuel 2024 -et ses annexes- sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'assainissement collectif en régie, est joint en annexe.

Le présent rapport a été présenté en Conseil d'exploitation et en Commission consultative des services publics locaux le 16 septembre 2025.

Après présentation de ce rapport et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ✓ d'adopter le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) des communes de la régie de l'assainissement collectif, relatif à l'année 2024,
- ✓ de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,

- ✓ de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),
- ✓ de publier les indicateurs de performance sur SISPEA.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus  
Et ont signé les membres présents  
Pour Extrait Conforme

Le Président

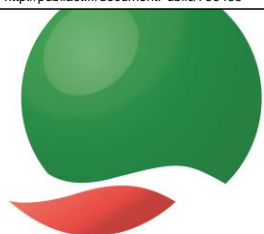
 

Éric CORREIA

Le Secrétaire

Bernard LEFEVRE





**L'Agglo**  
Grand Guéret  
Communauté

# **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif**

**Entité de gestion d'assainissement collectif  
Service en régie**

## **Exercice 2024**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du CGCT et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1	Présentation du territoire desservi .....	3
1.2	Mode de gestion du service .....	3
1.3	Estimation de la population desservie (D201.0) .....	4
1.4	Nombre d'abonnés .....	4
1.5	Volumes facturés .....	5
1.6	Détail des imports et exports d'effluents .....	5
1.7	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	5
1.8	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert .....	6
1.9	Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	7
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) .....	7
1.10.1	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration .....	7
1.10.2	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration .....	8
1.10.3	Sous-produits issus des ouvrages d'épuration .....	8
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service .....	9
2.1	Modalités de tarification .....	9
2.2	Facture d'assainissement type (D204.0) .....	10
2.3	Historique des tarifs depuis la prise de compétence en 2020 .....	11
2.4	Recettes .....	12
3.	Indicateurs de performance .....	13
3.1	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	13
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) .....	13
3.3	Conformité de la collecte des effluents (P203.3) .....	15
3.4	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	16
3.5	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) .....	16
3.6	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) .....	16
3.7	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) .....	17
3.8	Points noirs du réseau de collecte (P252.2) .....	17
3.9	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) .....	18
3.10	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) .....	18
3.11	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) .....	19
3.12	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) .....	19
3.13	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) .....	20
3.14	Taux de réclamations (P258.1) .....	20
3.15	Autre indicateur technique : données de consommation énergétique .....	20
4.	Financement des investissements .....	22
4.1	Montants financiers .....	22
4.2	Etat de la dette du service .....	22
4.3	Amortissements .....	22
4.4	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	23
4.5	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	23
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	24
5.1	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) .....	24
5.2	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	24
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	25

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1 Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : **GRAND GUERET COMMUNAUTE**
- Nom de l'entité de gestion : "assainissement collectif" en régie
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Communauté d'agglomération**
- Compétences liées au service :

**Oui Non**

Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Ajain, Anzême, Bussière-Dunoise, Gartempe, **Guéret**, Jouillat, La Brionne, La Chapelle-Taillefert, La Saunière, Montaigut-le-Blanc, Saint-Christophe, Saint-Fiel, Saint-Laurent, Saint-Léger-le-Guérotois, Saint-Silvain-Montaigut, Saint-Sulpice-le-Guérotois, Saint-Vaury, Saint-Victor-en-Marche, Saint-Yrieix-les-Bois, Sainte-Feyre, Savennes

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, au terme de la délégation de service public (DSP), le service d'assainissement collectif de la Ville de Guéret a été intégré à la régie de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
  - Délibération du conseil communautaire n° 165/20 du 19/11/20
  - Délibération du conseil communautaire n° 201/20 du 10/12/2020
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation\* : .....  Non pas de zonage d'assainissement intercommunal

(1) Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : délibération n° 182/22 du 24/06/2022

## 1.2 Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Régie à autonomie financière**

\* Approbation en assemblée délibérante



## 1.3 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **18 577 habitants** au 31/12/2024 (18 487 au 31/12/2023).

## 1.4 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **8 473 abonnés** au 31/12/2024 (8 459 au 31/12/2023).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nbre d'abonnés 31/12/2023	Nbre d'abonnés au 31/12/2024	Nbre d'habitants desservis (estimation) au 31/12/2024
Ajain	140	141	265
Anzême	146	144	216
Bussière-Dunoise	267	278	326
Gartempe	16	17	19
Guéret	5 245	5 292	13 026
Jouillat	54	40	52
La Brionne	71	70	146
La Chapelle-Taillefert	66	69	132
La Saunière	140	141	323
Montaigut-le-Blanc	66	62	89
Saint-Christophe	8	5	9
Saint-Fiel	256	236	448
Saint-Laurent	177	178	366
Saint-Léger-le-Guérotois	68	69	115
Saint-Silvain-Montaigut	23	20	23
Saint-Sulpice-le-Guérotois	423	430	758
Saint-Vaury	475	466	808
Saint-Victor-en-Marche	64	62	96
Saint-Yrieix-les-Bois	130	126	188
Sainte-Feyre	550	548	1 049
Savennes	74	79	125
<b>Total</b>	<b>8 459</b>	<b>8 473</b>	<b>18 577</b>

Le nombre d'abonnés 2024 est en légère augmentation par rapport à 2023 (+2%).

A noter des variations pour certaines communes qui peuvent s'expliquer par le changement de logiciel de facturation/gestion des abonnés (reprise des bases de données avec des anomalies non corrigées).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : non connu

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de **32,41 abonnés/km** au 31/12/2024 (33,08 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de **2,19 habitants/abonné** au 31/12/2024 (2,18 habitants/abonné au 31/12/2023).

## 1.5 Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	900 469	<b>806 508</b>	
Abonnés non domestiques (Guéret)	Non connu		
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>900 469</b>	<b>806 508</b>	<b>-10,4 %</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

## 1.6 Détail des imports et exports d'effluents



Les exportations d'effluents concernent la station d'épuration des Gouttes de Guéret.

Export vers step de Guéret	Volumes exportés durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>
Effluents E.U. réseau de Saint-Fiel (PR Laschamp)	Non disponible	Non disponible
Effluents E.U. réseau de Ste Feyre (PR la Ribière)	99 185	83 035
Effluents E.U. réseau de Saint-Sulpice le G. (PR Masgerot)	Non disponible	Non disponible
<b>Total des volumes exportés</b>		

Les données 2024 (lorsque disponibles) sont issues des volumes pompés aux postes de relèvement (PR).

Import d'effluents de natures diverses (à la step de Guéret uniquement)	Volumes importés durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>
Lixiviats de CET	7 364	4 885
Matières de vidange (ANC)	3 721	3 173
Boues liquides (autres step)	368	351
<b>Total des volumes importés</b>	<b>11 453</b>	<b>8 409</b>

## 1.7 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **2** au 31/12/2024 (2 au 31/12/2023).

- ✓ Société AMIS à Guéret
- ✓ Etablissement de santé MGEN (centre médical) à Sainte-Feyre : Convention de déversement dans le réseau collectif de Guéret

## 1.8 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- \* 112,96 km de réseau unitaire hors branchements
- \* 148,5km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements

soit un linéaire de collecte total de **261,46 km** (255,73 km au 31/12/2023).

A noter que la différence entre l'année 2023 et 2024 (5,7 km) est liée à un réajustement des linéaires tels que référencés sur l'outil de cartographie SIG.

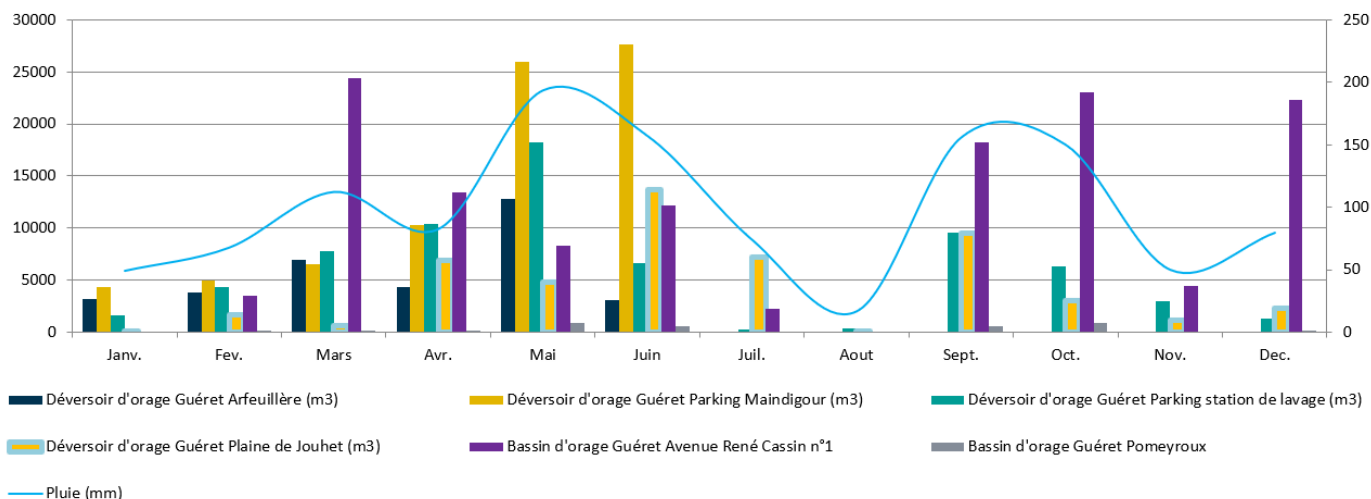
5 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin de stockage des E.U. (réutilisation bassin de clarification de l'ancienne step)	La Chapelle Taillefert « PR bourg »	Environ 25 m <sup>3</sup>
Bassin tampon (réutilisation bassin stabilisation/activation de l'ancienne step)	Saint-Vaury « bourg »	Environ 200 m <sup>3</sup>
Bassin d'orage (réutilisation bassin de l'ancienne step)	Ancienne step – Ste Feyre	170 m <sup>3</sup>
Bassin d'orage	Avenue René Cassin - Guéret	2 500 m <sup>3</sup>
Bassin d'orage	Pommeyroux - Guéret	2 500 m <sup>3</sup>

Sur Guéret, il existe 4 déversoirs d'orage (DO) équipés de débitmètres permettant de mesurer les volumes déversés :

- DO « Arfeuillère »
- DO « Plaine de Jouhet »
- DO « Parking station de lavage »
- DO « Parking Maindigour »

Volume déversé en point A1



Le volume cumulé d'eaux déversées par les 4 D.O. et 2 B.O. s'élèvent à 370 976 m<sup>3</sup> en 2024 (284 647 m<sup>3</sup> en 2023).

## 1.9 Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère **32 stations de traitement des eaux usées (STEU)** qui assurent le traitement des eaux usées.

L'**Annexe 2** présente les caractéristiques des 32 stations d'épuration gérées en régie.

### 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

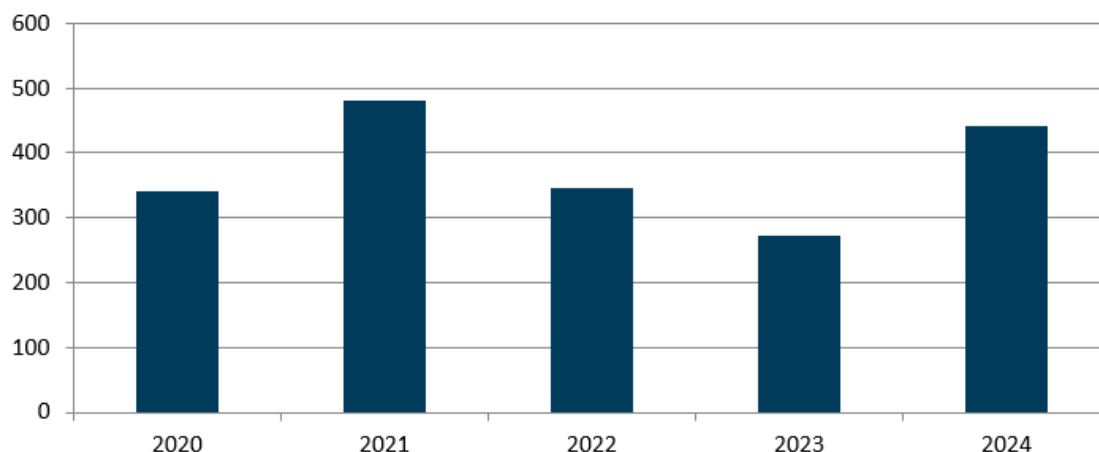
#### 1.10.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Seule la station d'épuration des Gouttes de Guéret a une production régulière de boues qui sont évacuées vers une filière d'épandage agricole. En 2024, la quantité de **boues produites** a été de **442,5 tonnes** de matières sèches (8 919 m<sup>3</sup>).

En 2024, le caractère hygiénisant réglementaire (traitement à la chaux) a été respecté et a permis l'épandage agricole des boues.

**Boues produites par tonne de matière sèche par an**



Il y a par ailleurs eu curage de lagunes pour des step de plus petite capacité : lagunes de St Yrieix les Bois (la Charse et les Quatre Chemins) et lagune de St Victor en Marche.

Ces boues ont été dans le cadre d'un plan de valorisation agronomique par épandage sur des parcelles agricoles.



### 1.10.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2024 en tMS	Rappel 2023 en tMS
<b>Station d'épuration des Gouttes (Guéret)</b> (Code Sandre : 0423096S0006)	320,7	294,3
<b>Station d'épuration La Charse (Saint-Yrieix-Les-Bois)</b> (Code SANDRE 0423250S0002)	45,36	
<b>Station d'épuration Les Quatre Chemins (Saint-Yrieix-Les-Bois)</b> (Code SANDRE 0423250S0003)	38,28	
<b>Station d'épuration du Bourg (Saint-Victor-En-Marche)</b> (Code SANDRE 0423248S0001)	107,28	
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>511,17</b>	



### 1.10.3 Sous-produits issus des ouvrages d'épuration

La station d'épuration des Gouttes de Guéret génère des sous-produits au niveau de certains ouvrages de la filière qui nécessitent d'être évacués pour une élimination en centre spécialisé :

Export des sous-produits (à la step de Guéret uniquement)	Quantité évacuée en 2023 en kg	Destination pour traitement/valorisation
- Refus de dégrillage	33 000	Collecte des O.M. vers CET de Gournay
- Sables	148 700	CET
- Huiles/graissses	9	Step de Châteauroux

## 2. Tarifification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1 Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Frais d'accès au service :	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>		--
Participation aux frais de branchement		--

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
<b>Part de la collectivité (moyenne des tarifs)</b>			
Part fixe (€ HT/an) – valeur la plus représentée sur périmètre de la régie			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	75,00 €	75,00 €
	Prix au m <sup>3</sup>	2,15 €/m <sup>3</sup>	2,19 €/m <sup>3</sup>
	Autre : .....	___ €	___ €
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10 %	10 %
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m <sup>3</sup>	Supprimé en 2025
	Performance des réseaux d'assainissement (nouvelle redevance)		0,084 €/m <sup>3</sup>
	VNF rejet :	___ €/m <sup>3</sup>	___ €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	___ €/m <sup>3</sup>	___ €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

Commentaire concernant le montant HT de la part fixe annuelle 2025 revenant à la collectivité :

⇒ 7 tarifs différents avec Minimum = 37,50 € HT ; Maximum = 125 € HT

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° 288/24 du 19/12/2024 fixant les tarifs du service de l'assainissement au 01/01/2025
- Délibération n° 289/24 du 19/12/2024 fixant les tarifs pour le dépotage d'effluents extérieurs (boues, lixiviats, matières de vidange) à la station d'épuration des Gouttes (Guéret) Année 2025
- Délibération n° 329/23 du 14/12/2023 fixant les tarifs du service de l'assainissement au 01/01/2024
- Délibération n° 180/22 du 24/06/2022 adoptant le bordereau des prix de prestations annexes relatives à l'assainissement

## Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Cette facture type est établie à partir de la valeur de part fixe d'abonnement la plus représentée (62 %) et de la part variable unique.

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	75,00	75,00	0%
Part proportionnelle	258,00	262,80	1,9%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	333,00	337,80	9,2%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	_____	_____	_____%
Part proportionnelle	_____	_____	_____%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	_____	_____	_____%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (agence de l'Eau)	19,20	Supprimée en 2025	_____%
Performance des réseaux d'assainissement (nouvelle redevance agence de l'eau)		10,08	_____%
VNF Rejet :			_____%
Autre : _____			_____%
TVA	35,22	34,79	-1,2%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	54,42	44,87	-1,7%
<b>Total € TTC</b>	<b>387,42</b>	<b>382,67</b>	<b>-1,2%</b>
<b>Prix € TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>3,23</b>	<b>3,19</b>	<b>-1,2%</b>

Il est à noter un montant total de facture pour 120 m<sup>3</sup> et un prix au m<sup>3</sup> €TTC inférieur à 2024, malgré une augmentation du prix unitaire au m<sup>3</sup>. Ceci est dû au calcul de la nouvelle redevance « Performance des réseaux d'assainissement » qui se substitue à la redevance « Modernisation des réseaux » ; cette situation est transitoire et devrait évoluer à la hausse dès 2026.

Lors de sa séance du 17 octobre 2022, le Conseil d'exploitation des régies a validé le scénario d'harmonisation et de convergence tarifaire des prix de l'assainissement sur une période de 10 ans, visant à réduire progressivement l'écart entre le minimum tarifaire (Guéret) et le maximum tarifaire (Anzême).

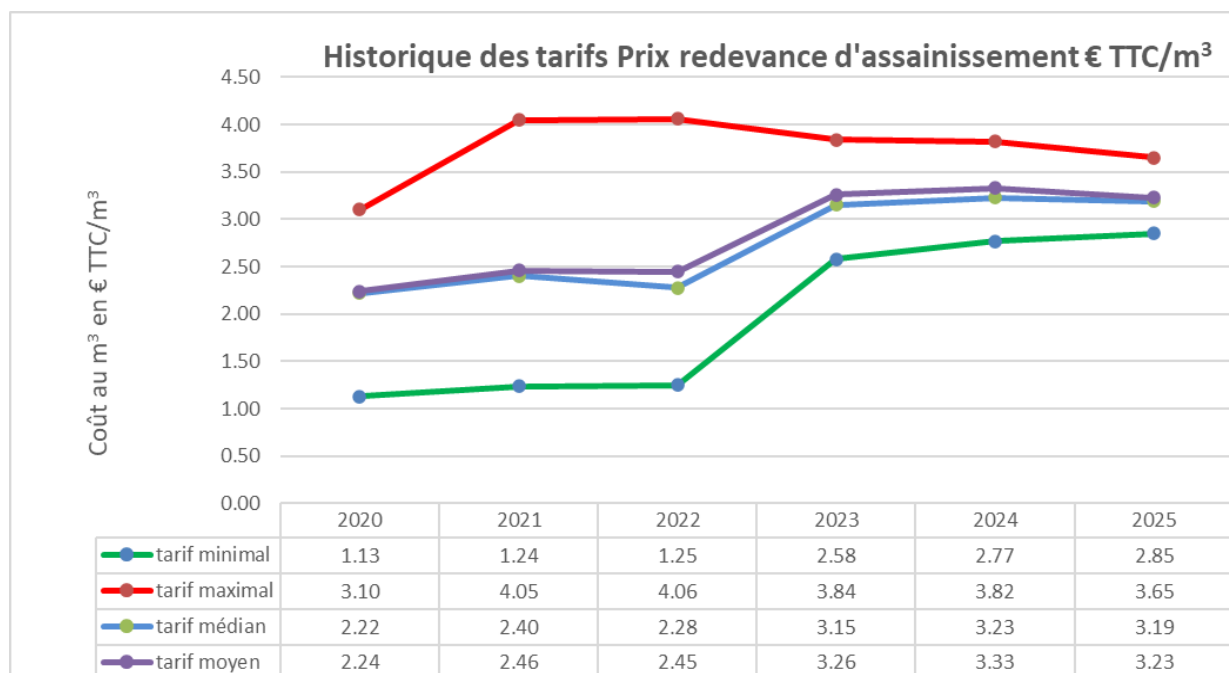
En 2024, l'écart tarifaire est de 28,2 % (38 % en 2023 et 49 % en 2022 - voir tableau ci-après).

La tarification de l'année 2025 pour chaque commune est détaillée dans le tableau ci-après :

Rappel : Calcul du tarif au m<sup>3</sup> en €TTC sur facture type de 120 m<sup>3</sup>

COMMUNE REGIE	VP.191 Part fixe € HT	Part variable € HT	Part variable pour 120 m3 € HT	VP.347 Performance réseau € HT	Facture 120 m <sup>3</sup> € HT	VP.213 TVA (10,0%) € HT	Facture 120 m <sup>3</sup> € TTC	D204.0 Prix au m3 2025 € TTC/m <sup>3</sup>	Rappel 2024 € TTC/m <sup>3</sup>
AJAIN	75.00	2.190	262.80	10.08	347.88	34.79	382.67	3.19	3.23
ANZEME	125.00	2.190	262.80	10.08	397.88	39.79	437.67	3.65	3.82
LA BRIONNE	75.00	2.190	262.80	10.08	347.88	34.79	382.67	3.19	3.32
BUSSIÈRE DUNOISE	75.00	2.190	262.80	10.08	347.88	34.79	382.67	3.19	3.23
LA CHAPELLE TAILLEFERT	75.00	2.190	262.80	10.08	347.88	34.79	382.67	3.19	3.23
GARTEMPE	115.00	2.190	262.80	10.08	387.88	38.79	426.67	3.56	3.69
GUERET	37.50	2.190	262.80	10.08	310.38	31.04	341.42	2.85	2.77
JOUILLAT	75.00	2.190	262.80	10.08	347.88	34.79	382.67	3.19	3.23
MONTAIGUT LE BLANC	81.00	2.190	262.80	10.08	353.88	35.39	389.27	3.24	3.31
LA SAUNIÈRE	81.00	2.190	262.80	10.08	353.88	35.39	389.27	3.24	3.31
SAVENNES	75.00	2.190	262.80	10.08	347.88	34.79	382.67	3.19	3.23
ST CHRISTOPHE	105.00	2.190	262.80	10.08	377.88	37.79	415.67	3.46	3.60
STE FEYRE	75.00	2.190	262.80	10.08	347.88	34.79	382.67	3.19	3.23
ST FIEL	93.00	2.190	262.80	10.08	365.88	36.59	402.47	3.35	3.44
ST LAURENT	75.00	2.190	262.80	10.08	347.88	34.79	382.67	3.19	3.23
ST LEGER LE GUERETOIS	75.00	2.190	262.80	10.08	347.88	34.79	382.67	3.19	3.23
ST SILVAIN MONTAIGUT	75.00	2.190	262.80	10.08	347.88	34.79	382.67	3.19	3.23
ST SULPICE LE GUERETOIS	105.00	2.190	262.80	10.08	377.88	37.79	415.67	3.46	3.60
ST VAURY	75.00	2.190	262.80	10.08	347.88	34.79	382.67	3.19	3.23
ST VICTOR EN MARCHE	75.00	2.190	262.80	10.08	347.88	34.79	382.67	3.19	3.23
ST YRIEIX LES BOIS	75.00	2.190	262.80	10.08	347.88	34.79	382.67	3.19	3.23
<b>Minimum</b>	<b>37.50</b>	2.190	262.80	10.08	<b>310.38</b>	<b>31.04</b>	<b>341.42</b>	<b>2.85</b>	<b>2.77</b>
<b>Maximum</b>	<b>125.00</b>	2.190	262.80	10.08	<b>397.88</b>	<b>39.79</b>	<b>437.67</b>	<b>3.65</b>	<b>3.82</b>
<b>Médiane</b>	75.00		262.80		347.88		382.67	3.19	3.23
<b>Moyenne</b>	90.00		262.80		352.80		388.08	3.23	3.31
<b>Ecart tarifaire maxi/mini :</b>								<b>28.2%</b>	<b>38.1%</b>

### 2.3 Historique des tarifs depuis la prise de compétence en 2020



- Resserrement de l'écart des tarifs entre minimum et maximum depuis 2020
- Augmentation sur une période de 5 ans (2021-2025) de :
  - 129 % du tarif minimal
  - -9,9 % du tarif maximal
  - 31,3 % du tarif moyen et de 32,9 % du tarif médian

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle avec un relevé annuel.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- Nouvelle redevance « Performance des réseaux d'assainissement » intégrée au prix de l'eau (suppression de la redevance « modernisation des réseaux »)

Les factures Assainissement 2024 (7) sont présentées en **Annexe 1**.

## 2.4 Recettes



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	2 232 210,97	2 247 724,28	
<i>dont part fixe</i>	340 377,88	345 370,70	
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont part fixe</i>			
Régularisations (+/-)			
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>2 232 210,97</b>	<b>2 247 724,28</b>	<b>0,7%</b>
Recettes de raccordement (réalisation/contrôle)	43 431,18	40 141,01	
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recette pour boues et effluents importés (Guéret)	98 187,69	147 538,67	
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (redevance Agence de l'Eau)	136 148,17	128 937,94	
<b>Total autres recettes</b>	<b>277 767,04</b>	<b>316 612,62</b>	<b>14,0%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>2 509 978,01</b>	<b>2 564 343,90</b>	<b>2,2%</b>

### Recettes globales au 31/12/2024 :

- Total des recettes : **2 564 343,90 €** (2 509 978,01 € en 2023)
- Recettes (vente aux abonnés) : 2 376 662,22€ (2 368 359,14 € en 2023)

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de  % des abonnés potentiels : donnée non disponible

### 3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	14
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	60%	11
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	2%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>90</b>

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **90** pour l'exercice 2024 (90 pour 2023).

## 3.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Désignation station	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2024 0 ou 100
<b>Stations d'épuration de capacité &gt; 2 000 EH</b>		
Station d'épuration des Gouttes (Guéret) 49833 EH	448,0	
<b>Stations d'épuration de capacité &lt; 2 000 EH et &gt; 200 EH</b>		
Nouvelle station (Saint-Vaury) 1400 EH	19,2	
Nouvelle station d'épuration du Bourg (Saint-Sulpice-le-Guéretois) 600 EH	18,4	
Station d'épuration du Bourg (Bussière-Dunoise) 550 EH	18,5	
Station d'épuration Route de Guéret (Ajain) 533 EH	39,1	
Station d'épuration du Chen (Le bourg) (Saint-Laurent) 400 EH	8,8	
Station d'épuration d'Anzême le Bourg (Anzême) 330 EH	6,5	
Station d'épuration du Bourg et lotissement des Verrines (Saint-Fiel) 300 EH	2,74	
Station d'épuration du Bourg (Saint-Léger-le-G.) 300 EH	5,1	
Station d'épuration de Montaigut Station -Gare (Montaigut-le-Blanc) 250 EH	0,37	
Station lagunage (La Chapelle-Taillefert) 215 EH	10,5	
<b>Autres stations d'épuration de capacité &lt; 200 EH</b>		
Station d'épuration du Bourg (Saint-Yrieix-les-Bois)	11,0	
Station d'épuration du Camping (Bussière-Dunoise)	11,0	
Station d'épuration du Bourg (Saint-Victor-en-Marche)	9,7	
Station d'épuration du Bourg (Jouillat)	8,1	
Station d'épuration de Badant (Savennes)	9,0	
Station d'épuration de Le Méry (La Saunière)	8,4	
Station d'épuration de la Charse (Saint-Yrieix-les-Bois)	6,0	
Station d'épuration Rue de la scierie (La Saunière)	6,6	
Station d'épuration du Bourg (Savennes)	6,0	
Station d'épuration des Loges (La Brionne)	3,6	
Station d'épuration La station » (gare) (La Brionne)	5,14	
Station d'épuration de Chignaroche (Anzême)	5,0	
Station d'épuration des Quatre Chemins (Saint-Yrieix-les-B)	4,0	
Station d'épuration du bourg+Monteillard (Saint-Silvain-M.)	4,6	
Station d'épuration de Barbant (Saint-Laurent)	4,5	
Station d'épuration de Banassat (Saint-Sulpice-le-G.)	3,6	
Station d'épuration du Bourg (Gartempe)	3,6	
Station d'épuration de La Faye (Saint-Yrieix-Les-Bois)	3,6	
Station d'épuration « la Grangeade » (Saint-Christophe)	0,45	

Station d'épuration d'Anzême Pecnaoire (Anzême)	3,0	
Station d'épuration Lotissem. Demoranges (Saint Vaury)	2,4	

Depuis 2023, les données relatives à cet indicateur ne sont plus à renseigner dans le système SISPEA.

### 3.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Depuis 2023, les données relatives à cet indicateur ne sont plus à renseigner dans le système SISPEA.

### 3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Depuis 2023, les données relatives à cet indicateur ne sont plus à renseigner dans le système SISPEA

A noter le classement non conforme sur la performance de la step de Saint-Vaury (Bourg-ZA la Jarrige) pour les paramètres DBO<sub>5</sub>, DCO, NK et P.

### 3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Uniquement pour les stations d'épuration concernées par la production et l'évacuation de boues en 2024 (se reporter au chapitre 1.10) :

- ⇒ step de Guéret les Gouttes
- ⇒ step (lagunes) de St Yrieix les Bois (la Charse et les 4 Chemins) et St Victor en Marche bourg

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100 %** (74% en 2023).

NB : Les boues issues du curage des lagunes d'Ajain en 2023 sont stockées sur site en attente du choix d'une filière d'élimination adaptée.

## Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### 3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2022, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de débordement des effluents est de **0 pour 1000 habitants** (0 en 2023).

### 3.8 Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2024 : **7**

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le nombre de points noirs est de **2,7 par 100 km de réseau** (2,3 en 2023).

### 3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire renouvelé en km	0,450	0,760	1,642	1,350	<b>1,863</b>

Données disponibles à partir de 2020 (intégration du linéaire renouvelé de Guéret)

Au cours des 4 dernières exercices, **6,065 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux est **0,46 %** (0,33 % en 2023).

### 3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Seule la station d'épuration des Gouttes de capacité supérieure à 2000 EH est concernée par cet indicateur.

	Nombre de bilans réalisés exercice 2024	Nombre de bilans conformes exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes exercice 2024	Rappel % de bilans conformes exercice 2023
<b>Stations d'épuration de capacité &gt; 2 000 EH</b>				
Station d'épuration les Gouttes (Guéret)	52	52	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice de conformité des performances des équipements d'épuration est **100 %** (100 % en 2023).

### 3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Rappel Exercice 2023	Exercice 2024
20	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non
+ 20	Enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	Mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages) Commentaire : uniquement pour le système d'assainissement de Guéret	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	Rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **70** (70 en 2023).

### 3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2024	Rappel Exercice 2023
Encours de la dette en €	2 558 944,98	2 840 780,40
Épargne brute annuelle en €	1 004 902,54	1 338 049,80
Durée d'extinction de la dette en années	<b>2,5</b>	<b>2,12</b>



### 3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2024	Rappel Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	88 783	26 659
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	2 471 687	637 106
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2023	<b>3,59</b>	<b>4,18</b>

### 3.14 Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : \_\_\_\_\_

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : **3**

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de réclamations est de **0,35 pour 1000 abonnés** (0,59 en 2023).

### 3.15 Autre indicateur technique : données de consommation énergétique

Pour mesurer l'impact des hausses du prix de l'énergie, établir des comparatifs entre ouvrages et suivre l'évolution des coûts de l'énergie, le rapport 2023 présente un tableau récapitulatif des consommations et dépenses d'énergie électrique des installations d'assainissement collectif du périmètre de la régie du Grand Guéret.

Tous les équipements référencés ne sont pas utilisateurs d'énergie électrique, mais sont intégrés dans la comptabilisation des volumes facturés. Cela permet d'obtenir des ratios moyennés sur le périmètre de la régie de l'assainissement.

Les données de coûts et consommations d'énergie pour l'année 2024 ne sont pas disponibles. Elles seront intégrées lors du RPQS de l'exercice 2025.

	volumes vendus m <sup>3</sup>	Consommation énergie kWh	Coût énergie € HT	Ratio kWh/m <sup>3</sup> facturé	Coût au kWh € HT /kWh	Coût du kWh au m3 facturé € HT/m <sup>3</sup>
Rappel données 2023	902 393	1 468 348	300 285,26	1.63	0.205	0.333
Rappel données 2022	941 135	1 215 410	152 922,10	1.29	0.126	0.162

Rappel bilan 2023 :

*Pour une consommation énergétique 2023 supérieure de 20 % à celle de 2022, les dépenses d'énergie ont bondi de + 96 %.*

*Ainsi le ratio Coût du kWh/m<sup>3</sup> facturé a doublé (+ 105 %).*

*La station d'épuration des Gouttes de Guéret représente à elle seule :*

- 74,2 % des volumes facturés
- 75,5 % de la consommation énergétique globale
- 67,8 % du coût global de l'énergie

## 4. Financement des investissements

### 4.1 Montants financiers



	Exercice 2024	Rappel Exercice 2023
Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire en € HT	<b>1 078 550</b>	825 573
Dont montant pour travaux de renouvellement des réseaux en €	<b>732 300</b>	595 823
Montants des subventions en € (versées)	<b>575 337</b>	529 716
Montants des contributions du budget général en €	0	0

Les principales subventions d'investissement versées proviennent de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil départemental de la Creuse et de la préfecture (DETR) pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement de Saint-Laurent, Ajain et la Chapelle T.

### 4.2 Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2024	Rappel Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)	2 558 995	2 840 780,40
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital (1641)	280 619
	en intérêts (6611)	64 307
		298 845,80
		69 155,10

### 4.3 Amortissements



Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements a été de **733 059 €** (719 556 € en 2023).

#### 4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Commune	Projets à l'étude	Période prévisionnelle	Montants prévisionnels en €
Guéret	Réalisation diagnostic des réseaux E.U et zonage EPU	2024-2025	573 500
Guéret	Mise en conformité déversoirs d'orage (DO) – autosurveillance réseau	2023-2024-2025	136 000
Guéret	Reprise réseaux d'assainissement Avenue du Poitou (2 tranches)	Réalisé 2024-2025	560 000
Guéret	Renouvellement de réseau rues Hugon et Chambraud	Réalisé 2024	115 000
Guéret	Reprise de boîtes de branchement rue Chagnaud	Réalisé 2024	72 162
Anzême/Jouillat/St Léger le G./La Brionne	Réalisation diagnostics des réseaux E.U.	2024-2025	135 000
St Victor en M. St Fiel, Ajain St Yrieix les B., Jouillat ,	Stations d'épuration : réalisation de curage de lagunes, y compris bathymétrie et évacuation (épandage) des boues	Réalisé 2023-2024	134 720
St Sulpice le G./St Yrieix les B	Réhabilitation postes de refoulement (GC/pompes)	Réalisé 2024	157 545
Guéret	Renouvellement de réseau rue Petit Malleret	2025	33 965
Saint-Vaury	Réhabilitation postes de refoulement (GC/pompes)	2025	50 000
Saint-Vaury	Réhabilitation des réseaux E.U. bourg	2025	433 200
Saint-Vaury	Dévoisement réseaux secteur camping/LEP	2025 ...	157 650
La Saunière	Remplacement des massifs filtrants step + télégestion	2025 ...	100 000
Saint-Silvain M., Montaigut le B. et Saint-Victor en M	Etudes diagnostic et schémas directeurs	2025 ...	61 000
St Yrieix les B.	Divers travaux de remise en état step (Faye/Chaumeix, les 4 Chemins)	2025 ...	53 000
St Sulpice le G./	Renouvellement réseaux centre bourg (ECP)	2025 ...	212 000
La Brionne	Modification/reprise réseau des Loges	2025 ...	34 000
St Léger le G.	Renouvellement et extension réseau bourg	2025 ...	491 000
Montaigut le Blanc	Extension rue de la Petite Neuville (Montaigut station)	2025 ...	112 500
Guéret	Réhabilitation de réseaux par chemisage	2025 ...	266 500
Guéret	Renouvellement de réseaux rue de Bellevue	2025 ...	85 500

#### 4.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Voir ci-dessus

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a traité des demandes d'abandon de créance qui ont été accordées. **852,53 €** ont été abandonnés, soit **0,0011 €/m<sup>3</sup>** pour l'année 2024 (0.0008 €/m<sup>3</sup> en 2023).

### **5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Il n'y a pas eu d'aide à la coopération décentralisée

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2024	Rappel valeur 2023
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	18 541	18 481
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	511,17	545,3
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	3,19	3,23
<b>Indicateurs de performance</b>			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	___%	___%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	90	90
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	___%	___%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	___%	___%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	___%	___%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	78,4%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€] [€/m <sup>3</sup> ]	852 € 0,0011	764 € 0,0008
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	2,7	2,3
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,46%	0,33%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	70	70
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	2,5	2,1
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,59%	4,18%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0,35	0,59

# ANNEXES

	Page	
<u>Annexes 1.1 à 1.7</u> :	Factures Assainissement 120 m <sup>3</sup> - Année 2025	27 à 33
<u>Annexe 2</u> :	Ouvrages d'épuration des eaux usées (32 fiches descriptives)	34 à 66
<u>Annexes 3</u>	Bilan station d'épuration des Gouttes de Guéret (extrait rapport du prestataire 2024)	
	3.1 Evolution des volumes annuels entrée/sortie station des Gouttes	67
	3.2 Pollution entrante dans le système de traitement	68
	3.3 Pollution sortante du système de traitement	69
	3.4 Calcul des rendements	70
<u>Annexe 4</u>	Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne	71 à 74

**ANNEXE 1.1 : Facture assainissement 2025 - Prix au m<sup>3</sup> = 2,85 € TTC/m<sup>3</sup>**

**GUERET**



Référence à rappeler : **N° du contrat : 893034-1**  
**Occupant : MME FACTURE TEST**

Adresse du lieu desservi : 0 RUE  
 23000 GUERET

**SERVICE DES EAUX**

10 Rue de l'ancienne poudrière  
 23000 GUERET

Tél : 05.55.41.72.72

[usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr](mailto:usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr)

SIRET : 20003482500154

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET  
 3 AVENUE DE LAURE  
 23000 GUERET

MME FACTURE TEST  
 0 RUE  
 23000 GUERET

Horaires :

Lundi au jeudi 8h-12h;13h30-17h30

Vendredi 8h-12h ; 13h30-16h30

Paiement en ligne sur internet

[www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr)

Code collectivité 039437

Référence : 2025-EA-00-2509571

**Facture de solde n° 2025-SOL / 2509571 du 31/12/2025**

**Assainissement**

Abonnement du 01/01/2025 au 31/12/2025

Consommation du 31/12/2023 au 10/12/2024

**Voici la présentation simplifiée de votre facture**

Détail au verso

**Votre consommation** **120 m<sup>3</sup>**

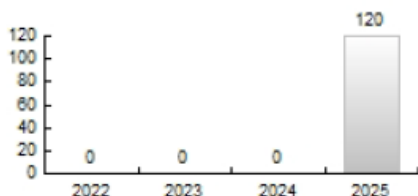
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00250 €

	Montants
Abonnement	41,25
Consommation	300,17

**Total de la facture** **341,42**

**Ce montant est à régler A RECEPTION** **341,42 €**

**Historique de consommation**



**Facture de solde n° 2025-SOL / 2509571 du 31/12/2025**

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
893034	0000011		10/12/2024	0			120	120
<b>Consommation totale relevée</b>								<b>120</b>

**Consommation facturée (m3)** **120**

**Détail de votre facture**

	Prix au	Tranche	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Collecte des eaux usées</b>						<b>300,30</b>	<b>30,03</b>	<b>330,33</b>
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	01/01/2025		365 jours		37,50	37,50	3,75 (10%)	41,25
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT	01/01/2025		120 m3		2,19	262,80	26,28 (10%)	289,08
<b>Organismes publics</b>						<b>10,08</b>	<b>1,01</b>	<b>11,09</b>
Performance des systèmes d'assainissement collectif (Agence de l'eau)	01/01/2025		120 m3		0,084	10,08	1,01 (10%)	11,09
<b>Total de votre facture</b>						<b>310,38</b>	<b>31,04</b>	<b>341,42</b>
<b>Montant total à payer</b>						<b>310,38</b>	<b>31,04</b>	<b>341,42</b>

## ANNEXE 1.2 : Facture assainissement 2025 - Prix au m<sup>3</sup> = 3,19 € TTC/m<sup>3</sup>

**AJAIN, LA BRIONNE, BUSSIERE D., LA CHAPELLE T., JOUILLAT, STE FEYRE, ST LAURENT, ST  
LEGER LE G., ST SILVAIN M., ST VAURY, ST VICTOR EN M., ST YRIEIX LES B., SAVENNES**



Référence à appeler : N° du contrat : 893034-1  
Occupant : MME FACTURE TEST

Adresse du lieu desservi : 0 RUE  
23380 AJAIN

### SERVICE DES EAUX

10 Rue de l'ancienne poudrière  
23000 GUERET

Tél : 05.55.41.72.72

[usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr](mailto:usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr)

SIRET : 20003482500154

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET  
3 AVENUE DE LAURE  
23000 GUERET

### Horaires :

Lundi au jeudi 8h-12h;13h30-17h30

Vendredi 8h-12h ; 13h30-16h30

MME FACTURE TEST

0 RUE  
23380 AJAIN

Paiement en ligne sur internet

[www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr)

Code collectivité 039437

Référence : 2025-EA-00-2509571

### Facture de solde n° 2025-SOL / 2509571 du 31/12/2025

#### Assainissement

Abonnement du 01/01/2025 au 31/12/2025

Consommation du 31/12/2023 au 10/12/2024

#### Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

**Votre consommation** 120 m<sup>3</sup>

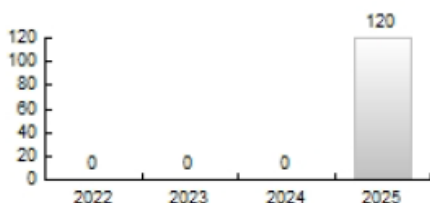
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00250 €

	Montants
Abonnement	82,50
Consommation	300,17

**Total de la facture** 382,67

**Ce montant est à régler A RECEPTION** 382,67 €

### Historique de consommation



### Facture de solde n° 2025-SOL / 2509571 du 31/12/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
893034	0000011		10/12/2024	0			120	120
<b>Consommation totale relevée</b>								<b>120</b>

**Consommation facturée (m3)** 120

### Détail de votre facture

	Prix au	Tranche	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Collecte des eaux usées</b>						<b>337,80</b>	<b>33,78</b>	<b>371,58</b>
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	01/01/2025		365 jours		75,00	75,00	7,50 (10%)	82,50
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT	01/01/2025		120 m3		2,19	262,80	26,28 (10%)	289,08
<b>Organismes publics</b>						<b>10,08</b>	<b>1,01</b>	<b>11,09</b>
Performance des systèmes d'assainissement collectif (Agence de l'eau)	01/01/2025		120 m3		0,084	10,08	1,01 (10%)	11,09
<b>Total de votre facture</b>						<b>347,88</b>	<b>34,79</b>	<b>382,67</b>
<b>Montant total à payer</b>						<b>347,88</b>	<b>34,79</b>	<b>382,67</b>

**ANNEXE 1.5 : Facture assainissement 2025 - Prix au m<sup>3</sup> = 3,24 € TTC/m<sup>3</sup>**

**LA SAUNIÈRE, MONTAIGUT LE B.**



Référence à rappeler : **N° du contrat : 893034-1**  
**Occupant : MME FACTURE TEST**

Adresse du lieu desservi : **0 RUE**  
**23320 MONTAIGUT LE BLANC**

**SERVICE DES EAUX**

10 Rue de l'ancienne poudrière  
 23000 GUERET  
 Tél : 05.55.41.72.72

[usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr](mailto:usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr)

SIRET : 20003482500154

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET  
 3 AVENUE DE LAURE  
 23000 GUERET

**Horaires :**

Lundi au jeudi 8h-12h;13h30-17h30

Vendredi 8h-12h ; 13h30-16h30

**MME FACTURE TEST**  
**0 RUE**  
**23320 MONTAIGUT LE BLANC**

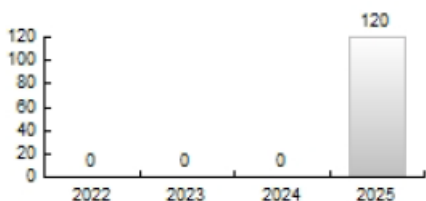
Paiement en ligne sur internet

[www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr)

Code collectivité 039437

Référence : 2025-EA-00-2509571

**Historique de consommation**



**Facture de solde n° 2025-SOL / 2509571 du 31/12/2025**

**Assainissement**

Abonnement du 01/01/2025 au 31/12/2025

Consommation du 31/12/2023 au 10/12/2024

**Voici la présentation simplifiée de votre facture**

Détail au verso

**Votre consommation** **120 m<sup>3</sup>**  
 Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00250 €

	Montants
Abonnement	89,10
Consommation	300,17

**Total de la facture** **389,27**

**Ce montant est à régler A RECEPTION 389,27 €**

**Facture de solde n° 2025-SOL / 2509571 du 31/12/2025**

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
893034	0000011		10/12/2024	0			120	120
<b>Consommation totale relevée</b>								<b>120</b>

**Consommation facturée (m3)** **120**

Détail de votre facture	Prix au	Tranche	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Collecte des eaux usées</b>						<b>343,80</b>	<b>34,38</b>	<b>378,18</b>
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	01/01/2025		365 jours		81,00	81,00	8,10 (10%)	89,10
CONSUMMATION ASSAINISSEMENT	01/01/2025		120 m3		2,19	262,80	26,28 (10%)	289,08
<b>Organismes publics</b>						<b>10,08</b>	<b>1,01</b>	<b>11,09</b>
Performance des systèmes d'assainissement collectif (Agence de l'eau)	01/01/2025		120 m3		0,084	10,08	1,01 (10%)	11,09
<b>Total de votre facture</b>						<b>353,88</b>	<b>35,39</b>	<b>389,27</b>
<b>Montant total à payer</b>						<b>353,88</b>	<b>35,39</b>	<b>389,27</b>

**ANNEXE 1.4 : Facture assainissement 2025 - Prix au m<sup>3</sup> = 3,35 € TTC/m<sup>3</sup>**

**SAINT-FIEL**



Référence à rappeler : **N° du contrat : 893034-1**  
 Occupant : **MME FACTURE TEST**

Adresse du lieu desservi : **0 RUE**  
**23000 SAINT FIEL**

**SERVICE DES EAUX**

10 Rue de l'ancienne poudrière  
 23000 GUERET

Tél : 05.55.41.72.72

[usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr](mailto:usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr)

SIRET : 20003482500154

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET  
 3 AVENUE DE LAURE  
 23000 GUERET

**Horaires :**

Lundi au jeudi 8h-12h;13h30-17h30

Vendredi 8h-12h ; 13h30-16h30

**MME FACTURE TEST**  
 0 RUE  
 23000 SAINT FIEL

**Paiement en ligne sur internet**

[www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr)

Code collectivité 039437

Référence : 2025-EA-00-2509571

**Facture de solde n° 2025-SOL / 2509571 du 31/12/2025**

**Assainissement**

Abonnement du 01/01/2025 au 31/12/2025

Consommation du 31/12/2023 au 10/12/2024

**Voici la présentation simplifiée de votre facture**

Détail au verso

<b>Votre consommation</b>	<b>120 m<sup>3</sup></b>
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) :	0,00250 €
<b>Montants</b>	
Abonnement	102,30
Consommation	300,17
<b>Total de la facture</b>	<b>402,47</b>



**Ce montant est à régler A RECEPTION**

**402,47 €**

**Facture de solde n° 2025-SOL / 2509571 du 31/12/2025**

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
893034	0000011		10/12/2024	0			120	120
<b>Consommation totale relevée</b>								<b>120</b>

**Consommation facturée (m3) 120**

Détail de votre facture	Prix au	Tranche	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Collecte des eaux usées</b>						<b>355,80</b>	<b>35,58</b>	<b>391,38</b>
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	01/01/2025		365 jours		93,00	93,00	9,30 (10%)	102,30
CONSUMMATION ASSAINISSEMENT	01/01/2025		120 m3		2,19	262,80	26,28 (10%)	289,08
<b>Organismes publics</b>						<b>10,08</b>	<b>1,01</b>	<b>11,09</b>
Performance des systèmes d'assainissement collectif (Agence de l'eau)	01/01/2025		120 m3		0,084	10,08	1,01 (10%)	11,09
<b>Total de votre facture</b>						<b>365,88</b>	<b>36,59</b>	<b>402,47</b>
<b>Montant total à payer</b>						<b>365,88</b>	<b>36,59</b>	<b>402,47</b>

**ANNEXE 1.5 : Facture assainissement 2025 - Prix au m<sup>3</sup> = 3,46 € TTC/m<sup>3</sup>**

**SAINT-SULPICE LE G., SAINT-CHRISTOPHE**



Référence à rappeler : **N° du contrat : 893034-1**  
 Occupant : **MME FACTURE TEST**

Adresse du lieu desservi : **0 RUE**  
**23000 SAINT SULPICE LE GUERETOIS**

**SERVICE DES EAUX**  
 10 Rue de l'ancienne poudrière  
 23000 GUERET  
 Tél : 05.55.41.72.72  
[usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr](mailto:usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr)  
 SIRET : 20003482500154

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET  
 3 AVENUE DE LAURE  
 23000 GUERET

Horaires :  
 Lundi au jeudi 8h-12h;13h30-17h30  
 Vendredi 8h-12h ; 13h30-16h30

**MME FACTURE TEST**  
 0 RUE  
 23000 SAINT SULPICE LE GUERETOIS

Paiement en ligne sur internet  
[www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr)  
 Code collectivité 039437  
 Référence : 2025-EA-00-2509571

**Facture de solde n° 2025-SOL / 2509571 du 31/12/2025**

**Assainissement**  
 Abonnement du 01/01/2025 au 31/12/2025  
 Consommation du 31/12/2023 au 10/12/2024

**Voici la présentation simplifiée de votre facture** Détail au verso

<b>Vousre consommation</b>	<b>120 m<sup>3</sup></b>
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) :	0,00250 €
<b>Montants</b>	
Abonnement	115,50
Consommation	300,17
<b>Total de la facture</b>	<b>415,67</b>



**Ce montant est à régler A RECEPTION 415,67 €**

**Facture de solde n° 2025-SOL / 2509571 du 31/12/2025**

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
893034	0000011		10/12/2024	0			120	120
<b>Consommation totale relevée</b>								<b>120</b>

**Consommation facturée (m3) 120**

Détail de votre facture	Prix au	Tranche	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Collecte des eaux usées</b>						<b>367,80</b>	<b>36,78</b>	<b>404,58</b>
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	01/01/2025		365 jours		105,00	105,00	10,50 (10%)	115,50
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT	01/01/2025		120 m3		2,19	262,80	26,28 (10%)	289,08
<b>Organismes publics</b>						<b>10,08</b>	<b>1,01</b>	<b>11,09</b>
Performance des systèmes d'assainissement collectif (Agence de l'eau)	01/01/2025		120 m3		0,084	10,08	1,01 (10%)	11,09
<b>Total de votre facture</b>						<b>377,88</b>	<b>37,79</b>	<b>415,67</b>
<b>Montant total à payer</b>						<b>377,88</b>	<b>37,79</b>	<b>415,67</b>

**ANNEXE 1.0 : Facture assainissement 2025 - Prix au m<sup>3</sup> = 3,56 € TTC/m<sup>3</sup>**

**GARTEMPE**



Référence à rappeler : **N° du contrat : 893034-1**  
 Occupant : **MME FACTURE TEST**

Adresse du lieu desservi : **0 RUE**  
**23320 GARTEMPE**

**SERVICE DES EAUX**

10 Rue de l'ancienne poudrière  
 23000 GUERET

Tél : 05.55.41.72.72

[usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr](mailto:usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr)

SIRET : 20003482500154

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET  
 3 AVENUE DE LAURE  
 23000 GUERET

Horaires :

Lundi au jeudi 8h-12h;13h30-17h30

Vendredi 8h-12h ; 13h30-16h30

MME FACTURE TEST

0 RUE

23320 GARTEMPE

Paiement en ligne sur internet

[www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr)

Code collectivité 039437

Référence : 2025-EA-00-2509571

**Facture de solde n° 2025-SOL / 2509571 du 31/12/2025**

**Assainissement**

Abonnement du 01/01/2025 au 31/12/2025

Consommation du 31/12/2023 au 10/12/2024

**Voici la présentation simplifiée de votre facture**

Détail au verso

**Votre consommation** **120 m<sup>3</sup>**

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00250 €

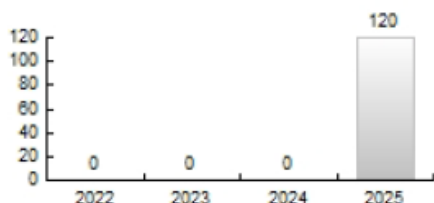
	Montants
Abonnement	126,50
Consommation	300,17

**Total de la facture** **426,67**

**Ce montant est à régler A RECEPTION**

**426,67 €**

Historique de consommation



**Facture de solde n° 2025-SOL / 2509571 du 31/12/2025**

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
893034	0000011		10/12/2024	0			120	120
<b>Consommation totale relevée</b>								<b>120</b>

**Consommation facturée (m3)** **120**

**Détail de votre facture**

	Prix au	Tranche	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Collecte des eaux usées</b>						<b>377,80</b>	<b>37,78</b>	<b>415,58</b>
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	01/01/2025		365 jours		115,00	115,00	11,50 (10%)	126,50
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT	01/01/2025		120 m3		2,19	262,80	26,28 (10%)	289,08
<b>Organismes publics</b>						<b>10,08</b>	<b>1,01</b>	<b>11,09</b>
Performance des systèmes d'assainissement collectif (Agence de l'eau)	01/01/2025		120 m3		0,084	10,08	1,01 (10%)	11,09
<b>Total de votre facture</b>						<b>387,88</b>	<b>38,79</b>	<b>426,67</b>
<b>Montant total à payer</b>						<b>387,88</b>	<b>38,79</b>	<b>426,67</b>

**ANNEXE 1.7 : Facture assainissement 2025 - Prix au m<sup>3</sup> = 3,65 € TTC/m<sup>3</sup>**

**ANZEME**



Référence à rappeler : **N° du contrat : 893034-1**  
 Occupant : **MME FACTURE TEST**

Adresse du lieu desservi : **0 RUE**  
**23000 ANZEME**

**SERVICE DES EAUX**  
 10 Rue de l'ancienne poudrière  
 23000 GUERET  
 Tél : 05.55.41.72.72  
[usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr](mailto:usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr)  
 SIRET : 20003482500154

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET  
 3 AVENUE DE LAURE  
 23000 GUERET

Horaires :  
 Lundi au jeudi 8h-12h;13h30-17h30  
 Vendredi 8h-12h ; 13h30-16h30

**MME FACTURE TEST**  
 0 RUE  
 23000 ANZEME

Paiement en ligne sur internet  
[www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr)  
 Code collectivité 039437  
 Référence : 2025-EA-00-2509571

**Facture de solde n° 2025-SOL / 2509571 du 31/12/2025**

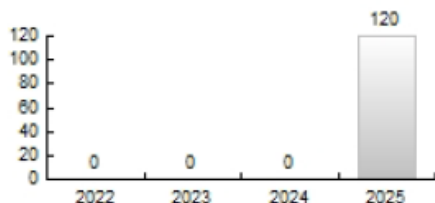
**Assainissement**  
 Abonnement du 01/01/2025 au 31/12/2025  
 Consommation du 31/12/2023 au 10/12/2024

**Voici la présentation simplifiée de votre facture** Détail au verso

<b>Votre consommation</b>	<b>120 m<sup>3</sup></b>
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00250 €	
<b>Montants</b>	
Abonnement	137,50
Consommation	300,17
<b>Total de la facture</b>	<b>437,67</b>

**Ce montant est à régler A RECEPTION 437,67 €**

**Historique de consommation**



**Facture de solde n° 2025-SOL / 2509571 du 31/12/2025**

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
893034	0000011		10/12/2024	0			120	120
<b>Consommation totale relevée</b>								<b>120</b>

**Consommation facturée (m3) 120**

Détail de votre facture	Prix au	Tranche	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Collecte des eaux usées</b>						<b>387,80</b>	<b>38,78</b>	<b>426,58</b>
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	01/01/2025		365 jours		125,00	125,00	12,50 (10%)	137,50
CONSUMMATION ASSAINISSEMENT	01/01/2025		120 m3		2,19	262,80	26,28 (10%)	289,08
<b>Organismes publics</b>						<b>10,08</b>	<b>1,01</b>	<b>11,09</b>
Performance des systèmes d'assainissement collectif (Agence de l'eau)	01/01/2025		120 m3		0,084	10,08	1,01 (10%)	11,09
<b>Total de votre facture</b>						<b>397,88</b>	<b>39,79</b>	<b>437,67</b>
<b>Montant total à payer</b>						<b>397,88</b>	<b>39,79</b>	<b>437,67</b>

## ANNEXE 2 : OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USEES (32 FICHES DESCRIPTIVES)

N° fiche	Commune	Nom station	Capacité nominale EH	Page
1	Guéret	Les Gouttes	49 833	
2	Saint-Vaury	Bourg + ZA la Jarrige	1 400	
3	Saint-Sulpice le Guéretois	Bourg (nouvelle station)	850	
4	Bussière Dunoise	Bourg	550	
5	Ajain	Route de Guéret	533	
6	Saint-Laurent	Chen (le bourg)	400	
7	Anzême	Bourg	333	
8	Saint-Fiel	Bourg et lotissement des Verrines	300	
9	Saint-Léger le Guéretois	Bourg	300	
10	Montaigut-Le-Blanc	Station-Gare	250	
11	La Chapelle-Taillefert)	Bourg	215	
12	Saint-Yrieix les Bois	Bourg	200	
13	Bussière Dunoise	Camping	188	
14	Saint-Victor en Marche	Bourg	180	
15	Jouillat	Bourg	150	
16	Savennes	Badant	150	
17	La Saunière	Le Méry	140	
18	Saint-Yrieix les Bois	La Charse	130	
19	La Saunière	Route de la Scierie	110	
20	Savennes	Bourg	100	
21	La Brionne	Les Loges	90	
22	La Brionne	Station-Gare	90	
23	Anzême	Chignaroche	80	
24	Saint-Yrieix les Bois	Les Quatre Chemins	80	
25	Saint-Silvain Montaigut	Bourg + Monteillard	80	
26	Saint-Laurent	Barbant	75	
27	Saint-Sulpice le Guéretois	Banassat	60	
28	Gartempe	Bourg	60	
29	Saint-Yrieix les Bois	La Faye	60	
30	Saint-Christophe	Eco-village La Grangeade	50	
31	Anzême	Péchadoire	49	
32	Saint Vaury	Lotissement Demoranges	40	

## STEU N°1: Station d'épuration des Gouttes (Guéret)

Code Sandre de la station : 0423096S0006

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/04/1990									
Commune d'implantation		Guéret (23096)									
Lieu-dit		Les Gouttes									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		49 833									
Nombre d'abonnés raccordés		6 120									
Nombre d'habitants raccordés		15 055									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		16 840									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 19/06/1989 complété par les arrêtés du 27/01/2003 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		ruisseau des Chers							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						93	
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						89	
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						90	
NGL (azote global)		15		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						88	
NTK (azote Kjeldhal)		40		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Phosphore total		2		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						88	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Bilan 24 h : 52 bilans/an											
Date du bilan	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne <sup>(1)</sup> 2024	OUI	1.98	94.3	18.9	84.7	4.07	90.2	3.9	82.4	0.60	71.9
Rappel Moyenne 2023	OUI	1.53	96.3	16.86	88.6	3.5	92.1	2.32	89.9	0.25	89.3

<sup>(1)</sup> Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées en auto-surveillance (bilan 24 h en fréquence hebdomadaire)

## STEU N° 2 : Nouvelle station d'épuration "Bourg + ZA la Jarrige" (Saint-Vaury)

Code Sandre de la station : 0423052S0003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boues activées à aération prolongée									
Date de mise en service		15/11/2014_									
Commune d'implantation		Saint-Vaury (23247)									
Lieu-dit		La Jarrige									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		1 400 (84,0 kg DBO <sub>5</sub> /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		471									
Nombre d'habitants raccordés		763 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		270									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 18/01/2012									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de la Balaine (BV la Gartempe)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l) / tout temps			et / ou				Rendement (%)		
DBO <sub>5</sub>		30			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90		
DCO		70			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90		
MES		90			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				80		
NGL (azote global)					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NTK (azote Kjeldhal)		10			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				80		
pH					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Pt		2			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				80		
Charges rejetées par l'ouvrage										Bilan 24 h : 2 bilans/an	
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan	Conformité (Oui/Non)	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NKT		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
08/11/2021	OUI	3	98	30	93	2	>99	2.9	94	0.92	83
20/12/2021			97		92		93		87		53
21/03/2022	OUI	4	>99	31	98	5.6	>99	6.6	92	2.76	81
07/09/2022	NON	8	96	50	89	23	92	5.3	90	2.53	57
11/09/2023	NON	<3		<30		3.5		2.2		5.32	
06/12/2023	NON	26	52	171	7	170	0	11	48	6.37	0
27/02/2024	OUI	13	13	62	0	35	0	4.3	30	1.42	0
23/09/2024	OUI	<3	94	<30	80	4.5	93	0.92	96	1.61	32
28/01/2025	OUI	<3	91	<30	65	5.7	83	0.85	85	0.568	39

### STEU N° 3 : Nouvelle station d'épuration du Bourg (Saint-Sulpice-le-Guérétois)

Code Sandre de la station : 0423245S0002bis

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres plantés de roseaux (2 étages)									
Date de mise en service		01/09/2021									
Commune d'implantation		Saint-Sulpice le Guérétois									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		850 (51 kg DBO <sub>5</sub> /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		400									
Nombre d'habitants raccordés		728 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		127,5									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau des Planches (BV la Creuse)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l) / tout temps				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES						<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL (azote global)						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK (azote Kjeldhal)						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage										Bilan 24 h : 1 bilan/an	
Date du bilan	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
01/12/2021	OUI	7	94	30	88	6.9	95	28.8	17	2.39	31
18/07/2022	OUI (1)	7	>99	73	96	37	97	55.2	56	5.26	66
11/07/2023	OUI (2)	3	98	49	85	18	88	40.1	14	3.94	21
10/06/2024	OUI	<3	97	38	82	2.5	98	20.1	32	2.22	33
31/03/2025	OUI (3)	<3	96	<30	89	4.5	96	31.4	23	3.07	45

- (1) pH non conforme à 4.8 (niveau de rejet : 6 < pH < 8.5)
- (2) pH non conforme à 4.1
- (3) pH non conforme à 4.9

**STEU N° 4 : Station d'épuration du Bourg (Bussière-Dunoise)**  
 Code Sandre de la station : 0423036S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel + filtres plantés de roseaux									
Date de mise en service		02/10/2014									
Commune d'implantation		Bussière-Dunoise (23036)									
Lieu-dit		Route de Naillat									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		550 (33,0 kg DBO <sub>5</sub> /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		230									
Nombre d'habitants raccordés		288 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		82,5									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du 01/01/2015									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau d'Isles (BV la Creuse)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO <sub>5</sub>		35			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60		
DCO		200			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60		
MES					<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50		
NGL (azote global)					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NTK (azote Kjeldhal)					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
pH					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Pt					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Charges rejetées par l'ouvrage										Bilan 24 h : 1 bilan/an	
Date du bilan	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
08/10/2020	OUI	6	93	65	70	6,2	94	20,6	14	2,56	4
11/10/2021	OUI	<3	>99	54	95	3.9	>99	15.6	90	2.44	86
08/06/2022	OUI	6	93	77	68	11	90	25	20	3.81	0
06/06/2023	OUI	7	95	63	82	7.6	95	17.9	51	2.77	42
03/09/2024	OUI	15	91	124	74	29	84	27.6	35	3.2	45
15/07/2025	OUI	6	97	90	83	23	91	17.9	68	2.76	60

**STEU N° 5 : Station d'épuration Route de Guéret (Ajain)**  
 Code Sandre de la station : 0423002S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage aéré									
Date de mise en service		01/09/1990									
Commune d'implantation		Ajain (23002)									
Lieu-dit		RD 11									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		533 (32 kg DBO <sub>5</sub> /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		142									
Nombre d'habitants raccordés		296 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		90									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de la Gasnes (BV la Creuse)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage										Bilan 24 h : 1 bilan/an	
Date du bilan	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
07/07/2020	OUI	7	98	66	89	41	88	19,9	49	5,25	0
22/09/2021	OUI	6	95	89	69	44	56	12	50	4.41	0
19/04/2022	OUI	3	98	50	83	27	72	22.8	24	1.24	52
06/06/2023	OUI	21	93	110	83	37	77	19.9	67	5.05	23
06/08/2024	OUI	5	98	106	84	57	81	11.3	74	4.28	25
20/05/2025	OUI	13	95	103	88	94	77	38.1	38	5.66	23

**STEU N° 6 : Station d'épuration du Chen (Le bourg) (Saint-Laurent)**  
 Code Sandre de la station : 0423206S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		01/12/1991									
Commune d'implantation		Saint-Laurent (23206)									
Lieu-dit		Bourdessoule									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		450 (27,0 kg DBO <sub>5</sub> /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		154									
Nombre d'habitants raccordés		300 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		118									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de Cherpont (BV la Creuse)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage <span style="float: right;">Bilan 24 h : 1 bilan tous les 2 ans</span>											
Date du bilan	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
09/07/2020	OUI	6	>99	66	94	77	92	19,8	82	3,45	68
23/08/2022	OUI	<3	99	41	94	11	96	64.3	36	4.64	36
28/05/2024	OUI	<3	96	35	83	3.1	97	15.9	31	1.99	15

**STEU N° 7 : Station d'épuration du Bourg (Anzême)**  
 Code Sandre de la station : 0423004S0004

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lit bactérien									
Date de mise en service		14/11/2013									
Commune d'implantation		Anzême (23004)									
Lieu-dit		Route du Pré des Iles									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		333 (20 kg DBO <sub>5</sub> /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		105									
Nombre d'habitants raccordés		165 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		50									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Siauve (BV la Creuse)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Bilan 24 h : 1 bilan tous les 2 ans											
Date du bilan	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
24/08/2020	OUI	8	97	91	85	8.4	98	21.6	86	1.46	88
31/05/2022	OUI	12	>99	106	98	52	99	19.1	94	2.9	93
18/02/2025	OUI	<3	98	<30	88	<2	99	15.2	62	1.25	71

**STEU N° 8 : Station d'épuration du Bourg et du lotissement des Verrines (Saint-Fiel)**  
 Code Sandre de la station : 0423195S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		01/11/1983									
Commune d'implantation		Saint-Fiel (23195)									
Lieu-dit		Les Pénots									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		300 (18 kg DBO <sub>5</sub> /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		70									
Nombre d'habitants raccordés		138 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		45									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de la Naute (BV la Creuse)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage <span style="float: right;">Bilan 24 h : 1 bilan tous les 2 ans</span>											
Date du bilan	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
03/11/2021	OUI	6	93	54	72	14	82	28.1	5	3.29	0
23/05/2023	OUI	4	98	45	85	12	97	6.1	83	0.7	81
20/05/2025	OUI	6	94	53	87	50	76	11.1	74	1.82	62

**STEU N° 9 : Station d'épuration du Bourg (Saint-Léger-le-Guérois)**  
 Code Sandre de la station : 0423208S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres plantés de roseaux									
Date de mise en service		01/07/2008									
Commune d'implantation		Saint-Léger-le-Guérois (23208)									
Lieu-dit		Route de la Loze									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		300 (18,0 kg DBO <sub>5</sub> /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		68									
Nombre d'habitants raccordés		124 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		75									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du 18/01/2005									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de la Loze (BV la Gartempe)							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60							
DCO	200	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60							
MES		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	50							
NGL (azote global)		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NTK (azote Kjeldhal)		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Charges rejetées par l'ouvrage <span style="float: right;">Bilan 24 h : 1 bilan tous les 2 ans</span>											
Date du bilan	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
01/10/2020	OUI	10	87	109	57	26	80	16,1	49	2,52	26
30/03/2022	OUI	7	92	22	77	5.9	97	13.2	48	1.12	64
09/09/2024	OUI	9	93	67	85	25	92	13.1	47	1.76	50

**STEU N° 10 : Station d'épuration de Montaigut Station-Gare (Montaigut-Le-Blanc)**  
 Code Sandre de la station : 0423132S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/01/1999								
Commune d'implantation			Montaigut-le-Blanc (23132)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			250 (15 kg DBO <sub>5</sub> /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			69								
Nombre d'habitants raccordés			117 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			50								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau sans nom (BV Gartempe)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage <span style="float: right;">Bilan 24 h : 1 bilan tous les 2 ans</span>											
Date du bilan	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
30/09/2020	OUI	8	96	97	81	36	88	18.1	74	2.48	68
07/09/2022	OUI	6	96	128	64	32	77	7.2	92	2.43	76
09/09/2024	OUI	5	79	66	33	34	0	8.91	57	1.65	28

**STEU N° 11 : Station d'épuration du Bourg (La Chapelle-Taillefert)**  
 Code Sandre de la station : 0423052S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage + filtres plantés de roseaux									
Date de mise en service		Juillet 2016									
Commune d'implantation		La Chapelle-Taillefert (23052)									
Lieu-dit		Route du Gué Lavaud									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		215 (13,0 kg DBO <sub>5</sub> /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		68									
Nombre d'habitants raccordés		125 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		38,2									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du 20/01/2015									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Gartempe							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou						Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou					60			
DCO	200	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou					60			
MES		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou					50			
NGL (azote global)		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NTK (azote Kjeldhal)		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Charges rejetées par l'ouvrage <span style="float: right;">Bilan 24 h : 1 bilan tous les 2 ans</span>											
Date du bilan	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
13/09/2021	OUI	3	99	77	76	11	97	28	49	4.45	27
03/10/2023	OUI	3	>99	91	90	8	97	29	65	4.89	48
13/05/2025	OUI	<3	>99	46	95	29	93	24.1	74	2.85	75

**STEU N° 12 : Station d'épuration du Bourg (Saint-Yrieix-les-Bois)**

Code Sandre de la station : 0423250S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/12/1992								
Commune d'implantation			Saint-Yrieix-les-Bois (23250)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			200 (11 kg DBO <sub>5</sub> /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			45								
Nombre d'habitants raccordés			55 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			30								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau de Saint-Yrieix (BV la Creuse)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage (pas de bilan 24h)											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

**Station d'épuration du Camping (Bussière-Dunoise)**

Code Sandre de la station : 0423036S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		01/01/1990									
Commune d'implantation		Bussière-Dunoise (23036)									
Lieu-dit		La Vergne									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		188 (11,0 kg DBO <sub>5</sub> /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		40									
Nombre d'habitants raccordés		50 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		32									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de Besse (BV la Creuse)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage (pas de bilan 24h)											
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
				DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

**STEU N° 14 : Station d'épuration du Bourg (Saint-Victor-en-Marche)**  
 Code Sandre de la station : 0423248S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		01/06/1992									
Commune d'implantation		Saint-Victor-en-Marche (23248)									
Lieu-dit		Hameau de gites									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		180 (9,7 kg DBO <sub>5</sub> /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		62									
Nombre d'habitants raccordés		101 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		27									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau des Planchettes							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage (pas de bilan 24h)											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

**STEU N° 15 : Station d'épuration du Bourg (Jouillat)**

Code Sandre de la station : 0423101S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		01/06/1983									
Commune d'implantation		Jouillat (23101)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		150 (8,1 kg DBO <sub>5</sub> /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		54									
Nombre d'habitants raccordés		72 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		22,5									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de Lascoux (BV la Creuse)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage (pas de bilan 24h)											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

**STEU N° 16 : Station d'épuration de Badant/Parc aux loups (Savennes)**  
 Code Sandre de la station : 0423170S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres plantés de roseaux									
Date de mise en service		2013									
Commune d'implantation		Savennes (23170)									
Lieu-dit		Badant									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		150 (9 kg DBO <sub>5</sub> /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		30									
Nombre d'habitants raccordés		50 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		22,5									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau du Bois du Cher (BV la Gartempe)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage (pas de bilan 24h)											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

**STEU N° 17 : Station d'épuration de Le Méry (La Saunière)**  
 Code Sandre de la station : 0423169S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres plantés de roseaux									
Date de mise en service		01/02/2005									
Commune d'implantation		La Saunière (23169)									
Lieu-dit		Le Méry									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		140 (8,4 kg DBO <sub>5</sub> /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		78									
Nombre d'habitants raccordés		160 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		28									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de la Betouille (BV la Creuse)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage (pas de bilan 24h)											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

**Station d'épuration de la Charse (Saint-Yrieix-les-Bois)**  
 Code Sandre de la station : 0423250S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		01/06/1999									
Commune d'implantation		Saint-Yrieix-les-Bois (23250)									
Lieu-dit		La Charse									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		130 (6 kg DBO <sub>5</sub> /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		48									
Nombre d'habitants raccordés		58 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		26									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de Lardillier (BV la Creuse)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage (pas de bilan 24h)											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

## STEU N° 19 : Station d'épuration **Route de la Scierie (La Saunière)**

Code Sandre de la station : 0423169S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Disques biologiques								
Date de mise en service			Mai 2016								
Commune d'implantation			La Saunière (23169)								
Lieu-dit			Route de la Scierie								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			110 (6,6 kg DBO <sub>5</sub> /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			62								
Nombre d'habitants raccordés			126 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			16,5								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau de la Betoulle (BV la Creuse)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage (pas de bilan 24h)											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

**STEU N° 20 : Station d'épuration du Bourg (Savennes)**  
 Code Sandre de la station : 0423170S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres à sable									
Date de mise en service		01/07/2002									
Commune d'implantation		Savennes (23170)									
Lieu-dit		Le Méry									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		100 (6,0 kg DBO5/j)									
Nombre d'abonnés raccordés		46									
Nombre d'habitants raccordés		77 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		15									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de Reillat (la Gartempe)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage (pas de bilan 24h)											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

## STEU N° 21 : Station d'épuration des Loges (La Brionne)

Code Sandre de la station : 0423033S0001

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres plantés de roseaux										
Date de mise en service			20/07/2007										
Commune d'implantation			La Brionne (23033)										
Lieu-dit			Les Loges/Mériguet										
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			90 (5,4 kg DBO <sub>5</sub> /j)										
Nombre d'abonnés raccordés			35										
Nombre d'habitants raccordés			75 (estimé)										
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			13,5										
Prescriptions de rejet													
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface							
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau La Tanche (BV la Gartempe)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50					
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage (pas de bilan 24h)													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

**STEU N 77 : Station d'épuration La Station (gare) (La Brionne)**  
 Code Sandre de la station : 0423033S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres plantés de roseaux									
Date de mise en service		2013									
Commune d'implantation		La Brionne (23033)									
Lieu-dit		Route de Guéret									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		90 (5,14 kg DBO <sub>5</sub> /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		34									
Nombre d'habitants raccordés		73 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		11,7									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau la Tanche (BV la Gartempe)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage (pas de bilan 24h)											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

**STEU N° 23 : Station d'épuration de Chignaroche (Anzême)**

Code Sandre de la station : 0423004S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien							
Date de mise en service				01/09/1994							
Commune d'implantation				Anzême (23004)							
Lieu-dit				Chignaroche							
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>				80 (5 kg DBO5/j)							
Nombre d'abonnés raccordés				32							
Nombre d'habitants raccordés				51 (estimé)							
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j				12							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...							
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur				Eau douce de surface			
				Nom du milieu récepteur				Ruisseau de Valette (BV la Creuse)			
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage (pas de bilan 24h)											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

**STEU N° 24 : Station d'épuration de Les Quatre Chemins (Saint-Yrieix-les-Bois)**  
 Code Sandre de la station : 0423250S0003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		01/06/1983									
Commune d'implantation		Saint-Yrieix-les-Bois (23250)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		80 (4 kg DBO <sub>5</sub> /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		9									
Nombre d'habitants raccordés		11 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		12									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de Lavaud (BV la Creuse)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50	
NGL (azote global)						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK (azote Kjeldhal)						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage (pas de bilan 24h)											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N° 25 : Station d'épuration du Bourg + Monteillard (Saint-Silvain-Montaigut)**  
 Code Sandre de la station : 0423243S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres plantés de roseaux								
Date de mise en service			2017								
Commune d'implantation			Saint-Silvain-Montaigut (23242)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			80 (4,63 kg DBO <sub>5</sub> /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			23								
Nombre d'habitants raccordés			31 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			11,1								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			La Gartempe					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		50					
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage (pas de bilan 24h)											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

**STEU N° 26 : Station d'épuration de Barbant (Saint-Laurent)**  
 Code Sandre de la station : 0423206S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres plantés de roseaux									
Date de mise en service		01/01/2005									
Commune d'implantation		Saint-Laurent (23206)									
Lieu-dit		Barbant									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		75 (4,5 kg DBO <sub>5</sub> /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		21									
Nombre d'habitants raccordés		41 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		11									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Fossé (BV de la Creuse)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage (pas de bilan 24h)											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

## STEU N° 27 : Station d'épuration de **Banassat (Saint-Sulpice-le-Guéretois)**

Code Sandre de la station : 0423245S0003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres à sable								
Date de mise en service			01/06/2005								
Commune d'implantation			Saint-Sulpice-le-Guéretois (23245)								
Lieu-dit			Banassat								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			60 (3,6 kg DBO <sub>5</sub> /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			25								
Nombre d'habitants raccordés			46 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			9,0								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau de Planches (BV la Creuse)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage (pas de bilan 24h)											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

**STEU N° 28 : Station d'épuration du Bourg (Gartempe)**  
 Code Sandre de la station : 0423088S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres à sable									
Date de mise en service		02/02/2012									
Commune d'implantation		Gartempe (23088)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		60 (3,6 kg DBO <sub>5</sub> /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		16									
Nombre d'habitants raccordés		19 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		7,2									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Gartempe							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage (pas de bilan 24h)											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

**STEU N° 29 : Station d'épuration de La Faye (Saint-Yrieix-les-Bois)**  
 Code Sandre de la station : 0423250S0004

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres à sable									
Date de mise en service		01/12/2004									
Commune d'implantation		Saint-Yrieix-les-Bois (23250)									
Lieu-dit		La Faye/Chaumeix									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		60 (3,6 kg DBO <sub>5</sub> /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		29									
Nombre d'habitants raccordés		35 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		7,2									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de Lavaud (BV la Creuse)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage (pas de bilan 24h)											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

**STEU N° 50 : Station d'épuration "éco-village La Grangeade" (Saint-Christophe)**  
 Code Sandre de la station : 0423186S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres plantés de roseaux									
Date de mise en service		2013									
Commune d'implantation		Saint-Christophe (23186)									
Lieu-dit		La Grangeade									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		50 (3 kg DBO <sub>5</sub> /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		8									
Nombre d'habitants raccordés		15 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		7,5									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau du Pré Chapitre (BV la Gartempe)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage (pas de bilan 24h)											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

**STEU N° 31 : Station d'épuration d'Anzême Péchadoire (Anzême)**  
 Code Sandre de la station : 0423004S0003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		1995									
Commune d'implantation		Anzême									
Lieu-dit		Péchadoire									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		49 (3 kg DBO <sub>5</sub> /j)									
Nombre d'abonnés raccordés		9									
Nombre d'habitants raccordés		14 (estimé)									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		7									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		la Creuse							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO <sub>5</sub>		35			<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60		
DCO		200			<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60		
MES					<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50		
NGL (azote global)					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK (azote Kjeldhal)					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage (pas de bilan 24h)											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

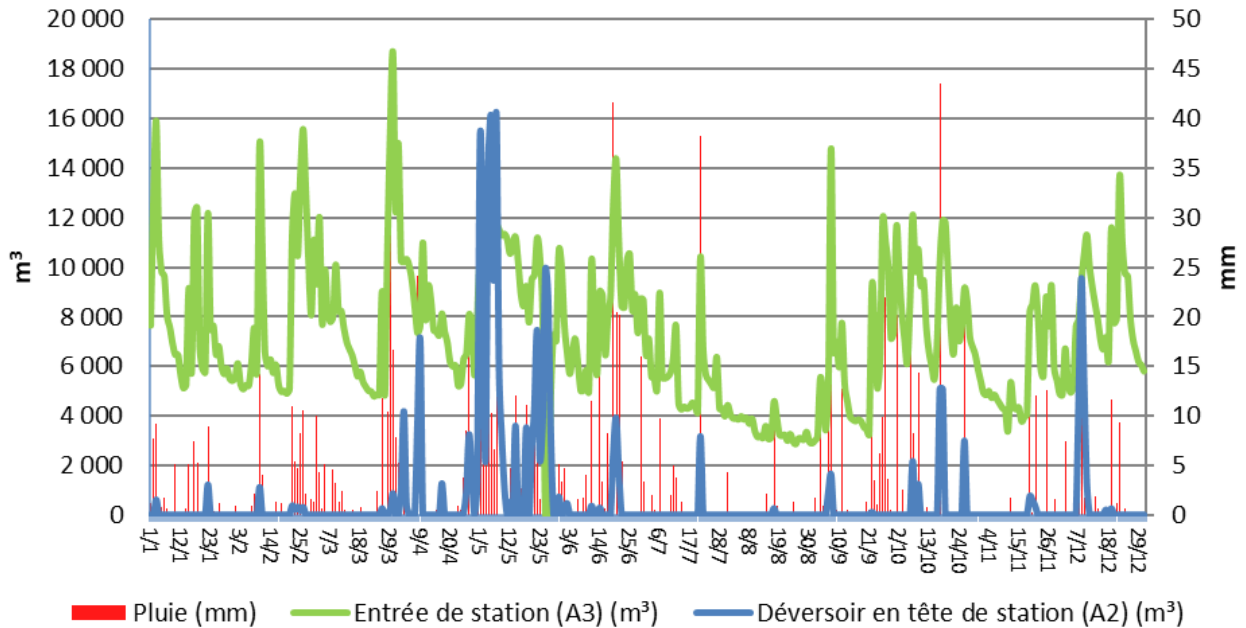
**STEU N° 32 : Station d'épuration Lotissement Demoranges (Saint-Vaury)**  
 Code Sandre de la station : 0423247S0004

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtre à sable								
Date de mise en service			2008								
Commune d'implantation			Saint-Vaury								
Lieu-dit			Demoranges								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			40 (2,4 kg DBO <sub>5</sub> /j)								
Nombre d'abonnés raccordés			11								
Nombre d'habitants raccordés			18 (estimé)								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			6								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau de l'étang de Coudert (BV la Gartempe)					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL (azote global)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK (azote Kjeldhal)				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage (pas de bilan 24h)											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

## ANNEXE 5.1 - EVOLUTION DES VOLUMES ANNUELS EN ENTREE ET SORTIE DE LA STATION DES GOUTTES DE GUERET (Extrait rapport du prestataire 2024)

### Volume entrant dans le système de traitement

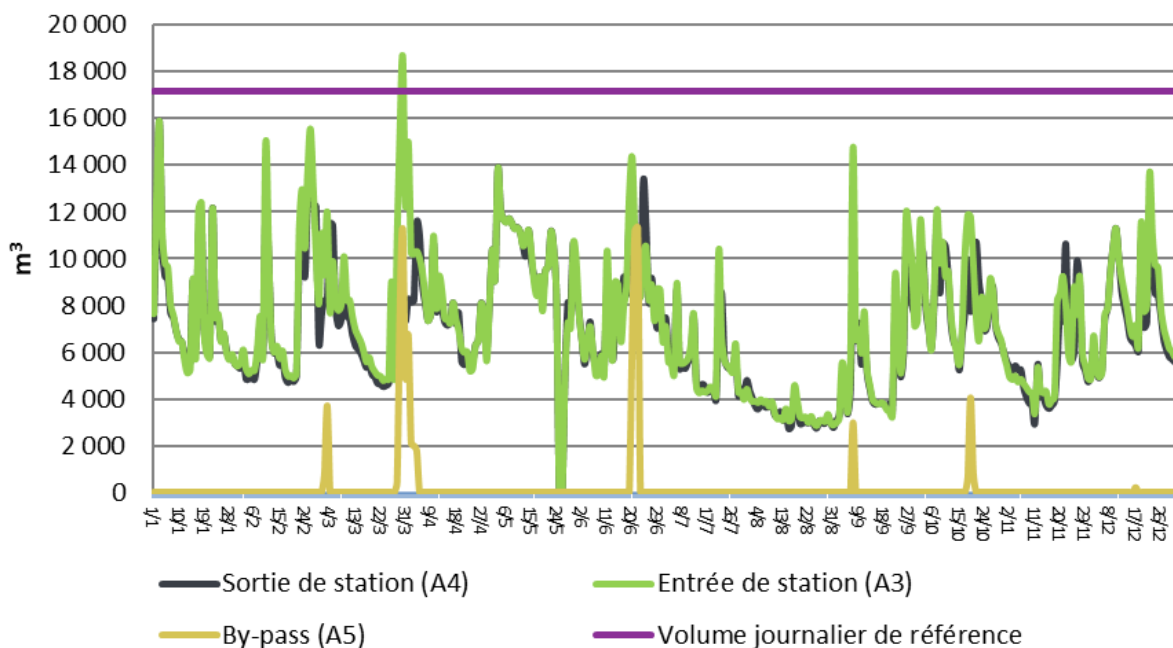
Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m<sup>3</sup>/j



Le volume total annuel d'effluents entrant dans la station (A3) est de 2 636 434 m<sup>3</sup> (+ 25,7 % par rapport à 2023). Les volumes déversés en tête de station (A2) ont été de 230 669 m<sup>3</sup> (+81 % par rapport à 2023) lié aux importantes précipitations du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

### Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m<sup>3</sup>/j



Le volume total annuel d'effluents traités sortant de la station (A4) est de 2 518 409 m<sup>3</sup> (+ 28,2 % par rapport à 2023). Il y a eu 79 165m<sup>3</sup> d'eaux prétraitées déversées au niveau du by-pass du bassin tampon (A5) (+45,5 % par rapport à 2023).

En 2024, la pluviométrie annuelle a atteint 1 220 mm (1 023 mm en 2023).

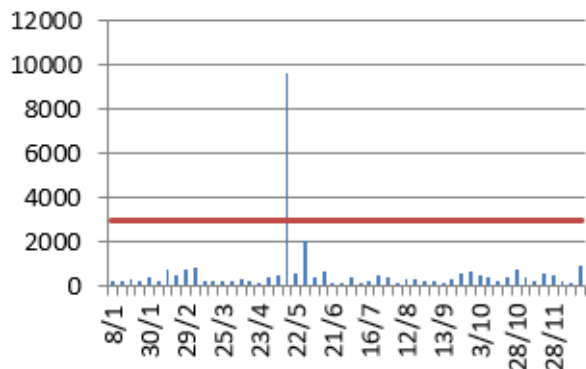
## ANNEXE 5.2 - POLLUTION ENTRANTE DANS LE SYSTEME DE TRAITEMENT DE LA STATION DES GOUTTES (Extrait rapport du prestataire 2024)

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

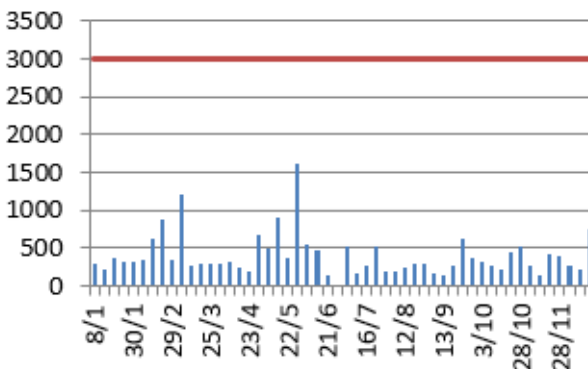
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire  $Fe \text{ kg/j} = [\text{Concentration réglement. } Ce \text{ (mg/l)} \times \text{Volume réglement. entrée } Ve \text{ (m}^3\text{)}] / 1000$

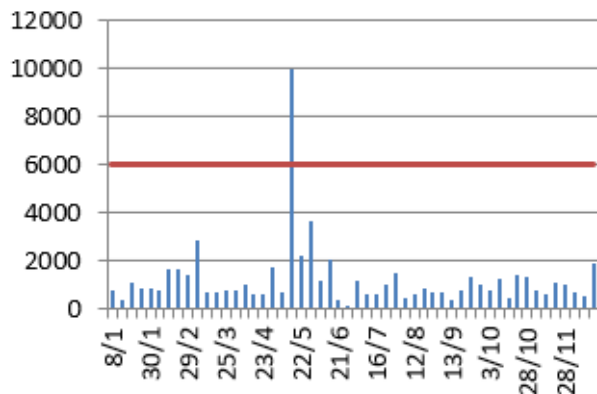
**Charge entrante  
MES en kg/j**



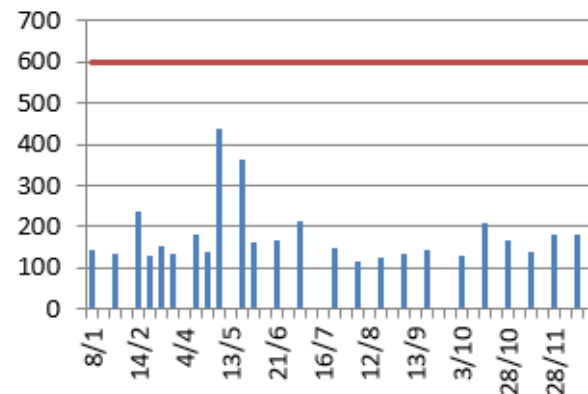
**Charge entrante  
DBO5 en kg/j**



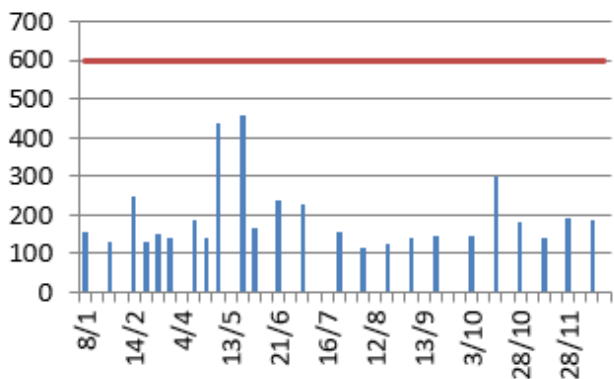
**Charge entrante  
DCO en kg/j**



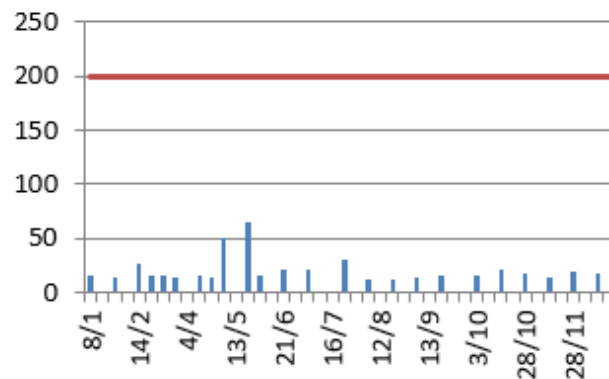
**Charge entrante  
Azote Kjeldahl en kg/j**



**Charge entrante  
Azote global en kg/j**



**Charge entrante  
Phosphore en kg/j**

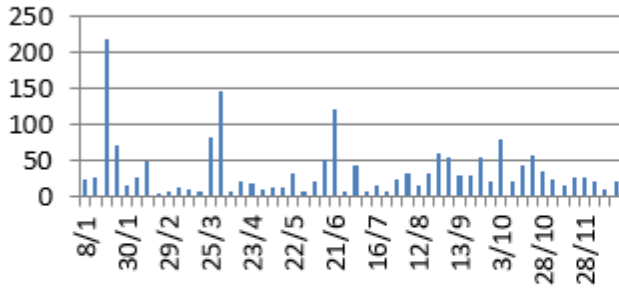


## ANNEXE 5.5 - POLLUTION SORTANTE DU SYSTEME DE TRAITEMENT DE LA STATION DES GOUTTES (Extrait rapport du prestataire 2024)

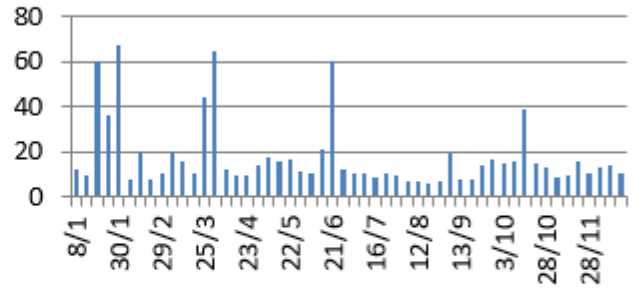
Flux réglementaire sortie  $F_s$  kg/j = [Concentration réglemen. sortie  $C_s$  (mg/L) x Volume réglemen. sortie  $V_s$  (m<sup>3</sup>)] / 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

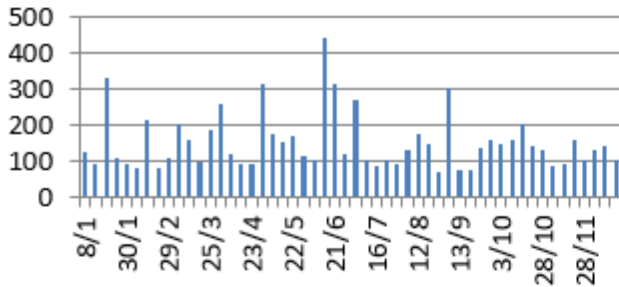
**Charge sortante  
MES en kg/j**



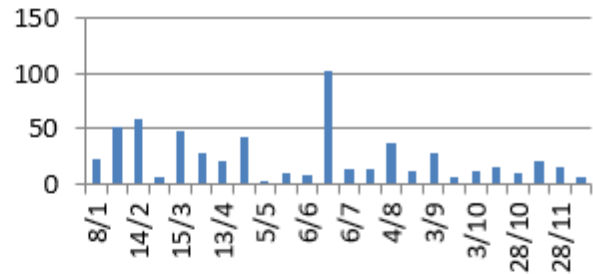
**Charge sortante  
DBO5 en kg/j**



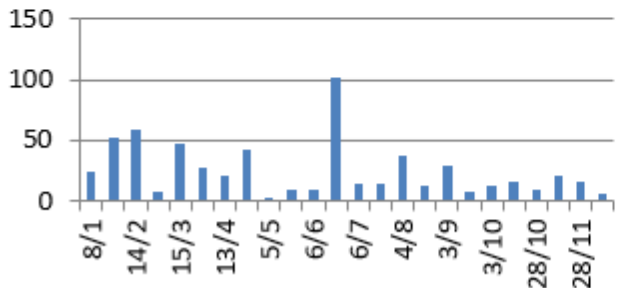
**Charge sortante  
DCO en kg/j**



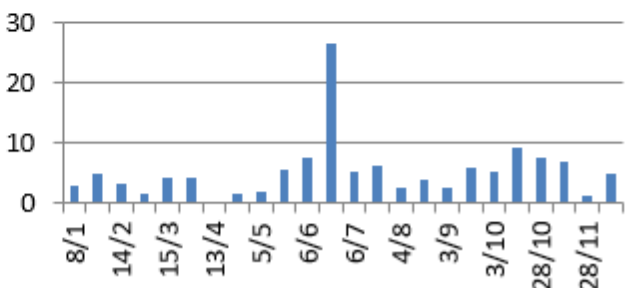
**Charge sortante  
Azote Kjeldahl en kg/j**



**Charge sortante  
Azote Kjeldahl en kg/j**



**Charge sortante  
Phosphore en kg/j**



## ANNEXE 3.4 - CALCUL DES RENDEMENTS DE LA STATION DES GOUTTES DE GUERET (Extrait rapport du prestataire 2024)

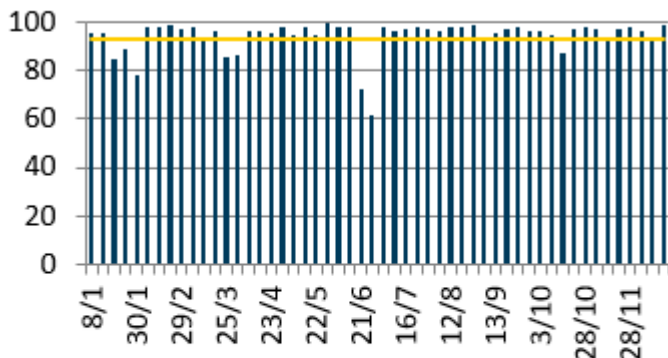
Rendement réglementaire  $R_{dtr} = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } F_s / \text{Flux réglementaire entrée } F_e)]$

**Flux réglementaire entrée  $F_e = \text{Flux } (A2 + A3 + A7)$**

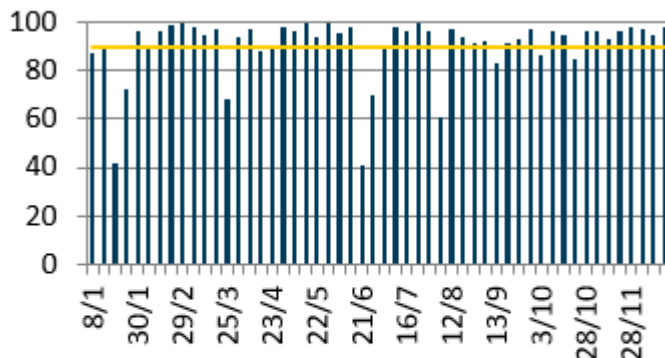
**Flux réglementaire sortie  $F_s = \text{Flux } (A2 + A4 + A5)$**

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant</li> <li>- Entrée de la STEP (A3)</li> <li>- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sortie de la station (A4)</li> <li>- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant</li> <li>- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant</li> </ul> |
|---|--|

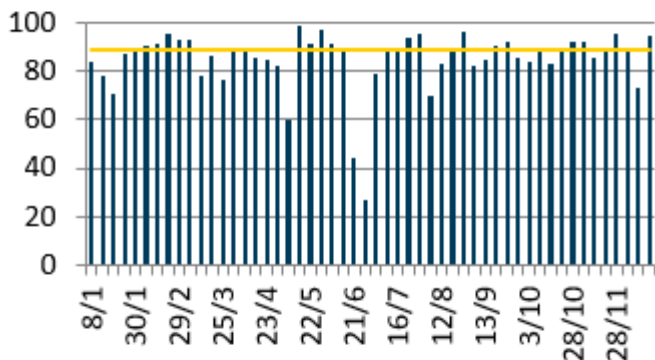
**Rendement DBO5 en %**



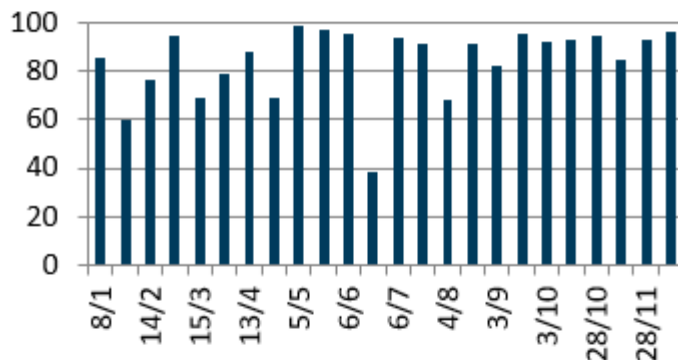
**Rendement MES en %**



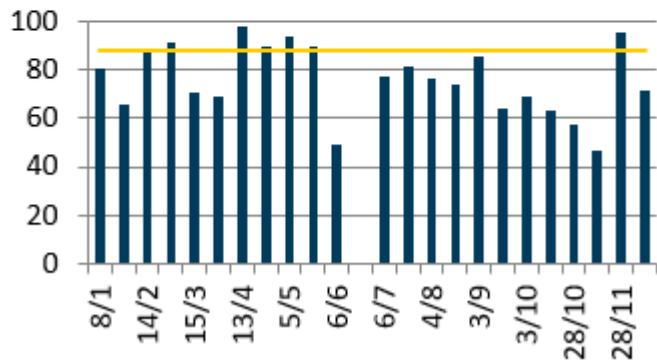
**Rendement DCO en %**



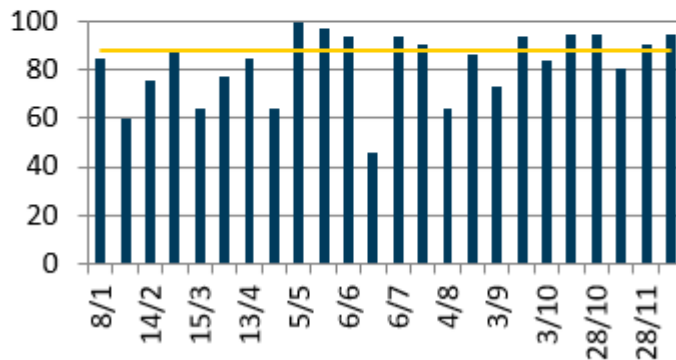
**Rendement Azote Kjeldahl en %**



**Rendement Phosphore en %**



**Rendement Azote Global en %**



# ANNEXE 4 - NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (mars 2025)



## Édition mars 2025 CHIFFRES 2024

# Note d'information sur les redevances

### L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [services.eaufrance.fr](http://services.eaufrance.fr)

#### Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne au 1<sup>er</sup> janvier 2024 varie de 4,66 euros TTC par m<sup>3</sup> en Centre-Val-de-Loire à 5,39 euros en Bretagne.

Données agrégées disponibles sur : [services.eaufrance.fr/agence/02/2025](http://services.eaufrance.fr/agence/02/2025)

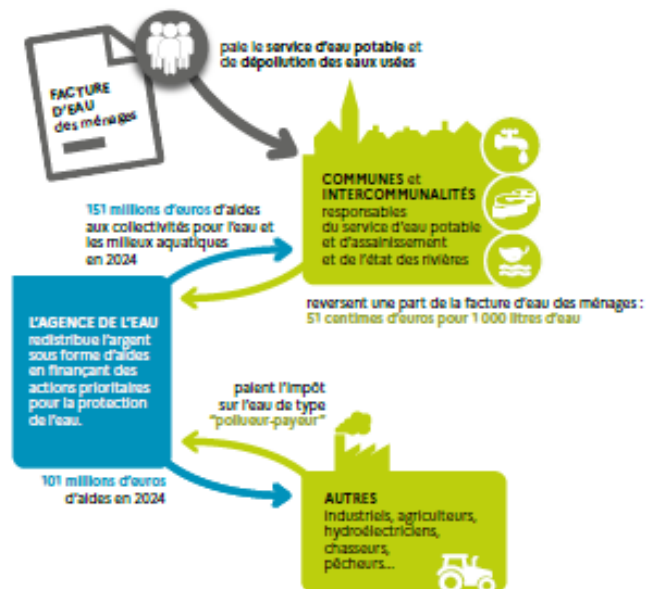
### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



## NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.131, impose à **la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y **joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau** ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.  
 RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition mars 2025

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE  
 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375,9 millions d'euros, dont plus de 276,4 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

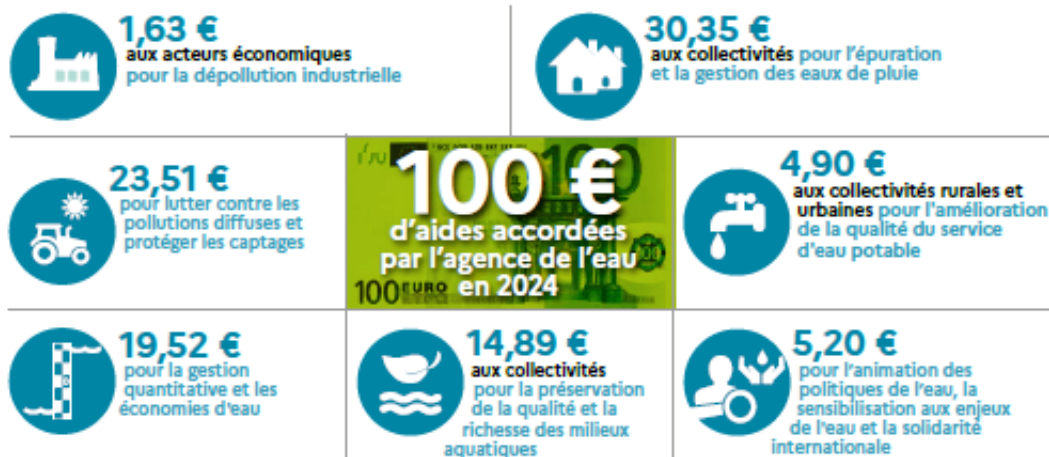


## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2024 est la sixième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.

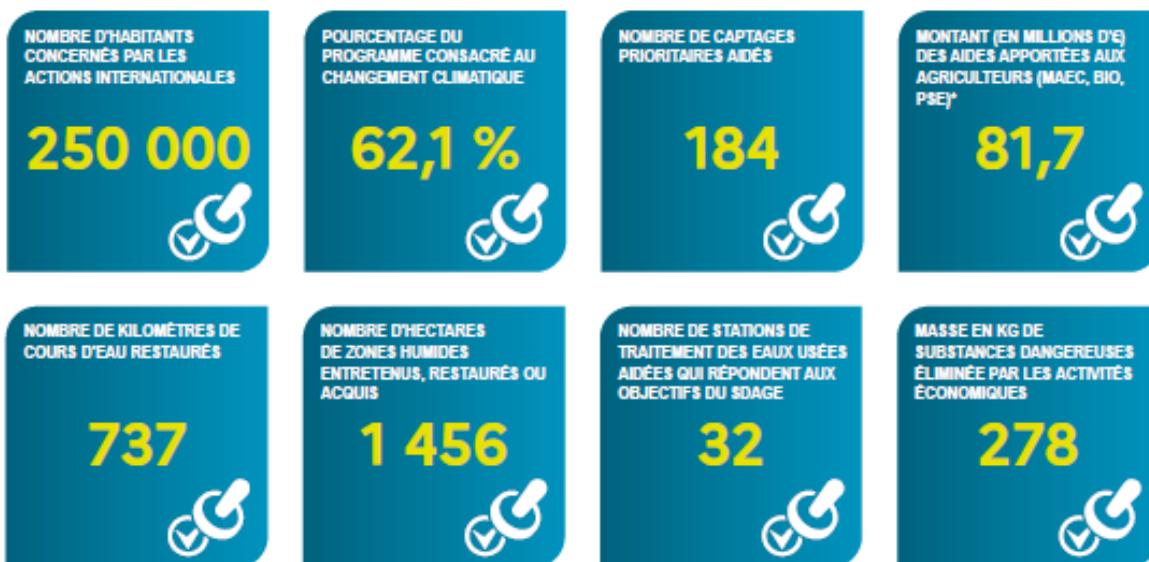


En 2024, plus de 287 millions d'euros d'aides, soit 62,1 % des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2024...



\* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

### DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **62 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2024 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

**4 535 projets ont été financés** par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 469 millions d'euros d'aides. 398 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 34 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

### VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a mis en œuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. Les 3 appels à projets, relancés en 2024 pour un total de 120 M€, ont rencontré un vif succès.



Retrouvez le Plan de résilience : [bit.ly/Plan-Resilience-Eau](https://bit.ly/Plan-Resilience-Eau)

### LE 12<sup>e</sup> PROGRAMME 2025-2030

Fruit de longs mois de préparation entre partenaires, ce plan d'actions ambitieux, pluriannuel et priorisé, est doté d'une enveloppe de 2,43 milliards d'euros.

Ce 12<sup>e</sup> programme d'intervention traduit l'ambition forte et l'engagement de l'agence pour une gestion de l'eau partagée et durable, concertée et volontariste, afin de relever les défis majeurs de la transition écologique. Au total, 7 enjeux structurent ce programme, chacun assorti d'objectifs spécifiques qui intègrent les priorités fléchées dans le « Plan Eau » gouvernemental.

En savoir plus sur le 12<sup>e</sup> programme : [lc.cx/12eProgramme](https://lc.cx/12eProgramme)

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

### Siège

#### AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339  
 45063 ORLÉANS CEDEX 2  
[contact@eau-loire-bretagne.fr](mailto:contact@eau-loire-bretagne.fr)  
 02 38 51 73 73

### Délégation

#### ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle  
 Espace d'entreprises Kerala - Bât. B  
 18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN  
[armorique@eau-loire-bretagne.fr](mailto:armorique@eau-loire-bretagne.fr)  
 02 96 33 62 45

### Délégation

#### MAINE-LOIRE-OCÉAN

**NANTES** (dép. 44 - 49 - 85)  
 1, rue Eugène Varlin • CS 40521  
 44105 NANTES CEDEX 4  
[mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr](mailto:mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr)  
 02 40 73 06 00

**LE MANS** (dép. 49 - 50 - 53 - 61 - 72)  
 17, rue Jean Grémillon • CS 12104  
 72021 LE MANS CEDEX 2  
[mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr](mailto:mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr)  
 02 43 86 96 18

### Délégation

#### CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339  
 45063 ORLÉANS CEDEX 2  
[centre-loire@eau-loire-bretagne.fr](mailto:centre-loire@eau-loire-bretagne.fr)  
 02 38 51 73 73

### Délégation

#### POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goëlette • CS 20040  
 86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
[poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr](mailto:poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr)  
 05 49 38 09 82

### Délégation

#### ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud  
 19, allées des eaux et forêts • CS 40039  
 63370 LEMPDES  
[allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr](mailto:allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr)  
 04 73 17 07 10

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur [agence.eau-loire-bretagne.fr](http://agence.eau-loire-bretagne.fr) et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur [aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr](http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr)

## CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTE !



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://lc.cx/Consultation>



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>